



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.13
7 octobre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 13e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 27 septembre 1991, à 15 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
puis : M. TRAXLER (Italie)
(Vice-Président)
M. SHIHABI (Arabie saoudite)
M. ROGERS (Belize)
(Vice-Président)

Allocution de M. Jorge Serrano Elias, Président constitutionnel de la République du Guatemala

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Collins (Irlande)

M. Hussein (Iraq)

M. Alatas (Indonésie)

M. Samaras (Grèce)

Mme Bongo (Gabon)

Mme de St-Jorre (Seychelles)

La séance est ouverte à 15 h 20.

ALLOCUTION DE M. JORGE SERRANO ELIAS, PRESIDENT CONSTITUTIONNEL DE LA REPUBLIQUE DU GUATEMALA

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va tout d'abord entendre une déclaration du Président constitutionnel de la République du Guatemala.

M. Jorge Serrano Elias, Président constitutionnel de la République du Guatemala, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président constitutionnel de la République du Guatemala, S. E. M. Jorge Serrano Elias, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

Le **Président SERRANO ELIAS** (interprétation de l'espagnol) : C'est pour moi un véritable honneur que de prendre la parole à la tribune de cet organisme qui réunit tous les pays du monde, l'Organisation des Nations Unies, et de venir ici représenter le peuple chéri et martyr du Guatemala, peuple qui, au cours de l'histoire, s'est accroché à ses idéaux de liberté et a mené une lutte inébranlable pour y parvenir, mais qui en même temps a connu les violences les plus dures, ce qui a injustement limité ses capacités de développement. Cependant, notre peuple a gardé sa confiance et sa foi en un avenir meilleur et son esprit de lutte pour les conquêtes qu'il estime justes et nécessaires.

Au nom de ce peuple, je viens dire devant cette auguste assemblée que c'est avec plaisir que nous avons vu la fin de la guerre froide aux conséquences de laquelle aucun pays de la Terre n'a échappé, car en de nombreux endroits du monde, cette guerre n'est pas restée froide, elle a dégénéré en une lutte sanglante qui a endeuillé dans la deuxième moitié de ce siècle des milliers de foyers, ce qui fut le cas au Guatemala.

Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur Samir Shihabi, au nom du peuple et du Gouvernement guatémaltèques, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale et de vous assurer de toute la coopération de la Délégation du Guatemala. Nous sommes convaincus que votre expérience dans les domaines qui relèvent de

Le Président Serrano Elias

la compétence de l'ONU sera décisive pour parvenir à des accords qui seront dans l'intérêt de toute la communauté internationale.

Permettez-moi également de féliciter M. Guido de Marco pour la façon efficace dont il a assumé la présidence au cours de la précédente session.

Je voudrais également rendre un hommage tout particulier à M. Javier Pérez de Cuéllar, éminent Latino-Américain, qui est à la tête de notre organisation depuis 10 ans. Nous reconnaissons tous son action inlassable en faveur de la paix et de la solution pacifique des différends.

Vous avez, cher ami, donné un nouvel élan à cet organisme mondial en tant que centre de négociation et de solution des problèmes politiques, comme en témoigne la multiplication des opérations de maintien de la paix. En appelant l'attention sur les problèmes économiques, sociaux et politiques qui affectent le monde entier et particulièrement les pays en développement, vous avez augmenté la crédibilité du multilatéralisme, et de l'ONU en particulier. En Amérique centrale, parallèlement à l'organisation régionale, vous avez fait oeuvre très utile en appuyant le dialogue et la négociation en tant que moyens de mettre un terme aux tensions régionales et aux conflits internes.

C'est avec plaisir que je note que l'ONU se voit aujourd'hui renforcée par l'arrivée de nouveaux Membres. Nous souhaitons on ne peut plus cordialement la bienvenue à la République de Corée, à laquelle nous unissent depuis longtemps des liens d'amitié et de coopération, à la République démocratique de Corée, aux Etats fédérés de Micronésie et aux Iles Marshall. Nous accueillons dans cette enceinte des nations indépendantes les Républiques baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie. Nous espérons que leur récente indépendance procurera bien-être et prospérité à leurs peuples. Le Guatemala les assure de son amitié, de son respect et de sa sympathie.

Nous sommes conscients qu'une nouvelle réalité politique mondiale apparaît. Nous espérons qu'elle se traduira aussi par une nouvelle réalité économique et sociale. Nous croyons fermement qu'il y a un nouvel ordre qui en est à ses tout débuts et nous espérons qu'il ne donnera pas lieu à la domination ou à des abus de pouvoir, mais qu'il reposera sur les principes consacrés du droit international, de l'autodétermination des peuples et de la non-ingérence. Nous ne voyons pas dans ces principes l'expression d'une indifférence ou d'une méconnaissance des réalités nationales, mais une

Le Président Serrano Elias

nouvelle expression de solidarité entre les peuples et les nations du monde, c'est-à-dire que quel qu'il soit, cet ordre en gestation devra avoir pour objectif premier d'éviter l'apparition de nouveaux conflits, par exemple un affrontement Nord-Sud, ce qu'on ne pourra éviter que grâce à la compréhension et à l'appui de ceux qui ont et peuvent plus envers ceux qui ont et peuvent moins.

De même, nous sommes sûrs que tous les dirigeants du monde ont compris une fois pour toutes que la liberté et la dignité ne sont pas des concepts abstraits, ni des cadeaux que les Etats font aux hommes et aux nations, mais que ce sont des concepts inhérents à la qualité de l'être humain et que, jusqu'à ce jour, aucune dictature, quelle qu'en soit la couleur, n'a pu empêcher l'homme ou les nations d'exprimer ces deux nobles aspirations.

Nous reconnaissons que l'humanité a eu à ce jour dans la démocratie pluraliste, représentative et participative le système qui garantit le mieux à l'homme l'exercice de sa dignité et de sa liberté et, enfin, le respect de tous ses droits, largement consacrés dans des déclarations universelles émanant de cette organisation et d'autres qui ont toujours eu le souci de l'épanouissement total de l'homme et se sont donné à tâche de participer activement aux processus permanents de légitimation des Etats nationaux et des relations entre ces Etats.

Aujourd'hui plus que jamais, une lourde responsabilité pèse sur l'ONU : faire face avec réalisme à la recherche de solutions pratiques permettant aux peuples du monde de se développer, de consolider leur indépendance, et répondre aux aspirations de progrès et de développement des peuples afin de poser des bases solides sur lesquelles la paix puisse reposer pendant des générations et des générations. Cet espoir a été placé dans cette organisation depuis sa création, depuis la Conférence de Téhéran, moment où le monde cherchait une réponse angoissée à la guerre et qu'il était plus que jamais conscient de la nécessité d'oeuvrer pour la paix et la sécurité internationales.

Cependant, en dépit des grands efforts réalisés par cette organisation, de nombreux conflits nationaux et internationaux se sont abattus sur les générations de l'après-guerre.

Le Président Serrano Elias

Actuellement, nous constatons des faits et des tendances tels que la fin de la guerre froide, la solution politique de conflits régionaux, la consolidation du processus démocratique et le développement progressif de l'économie de marché, ce qui offre des possibilités nouvelles de promotion de la paix et du bien-être de l'humanité.

Nous pensons que le nouveau climat politique entre des grands blocs qui, il y a peu de temps, étaient des adversaires a eu des effets positifs sur le monde et permet de donner une dimension plus large et plus complète à la sécurité internationale. C'est le moment de moderniser le concept traditionnel de sécurité et de lui faire englober la promotion de conditions politiques, économiques et sociales réduisant les risques d'affrontement et garantissant partout la paix et la stabilité économique et sociale.

Dans le domaine économique, il est nécessaire que les politiques d'ajustement et de transition vers l'économie de marché dans les pays en développement passent par l'établissement d'échanges véritablement libres, sans protectionnisme, pour les grands secteurs de production des pays développés. Un ordre international nouveau exige que l'on supprime la contradiction qui existe entre l'adhésion de plus en plus grande des pays en développement à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et la réticence des pays développés à se soumettre à ses procédures.

Le commerce international reste entravé par des mesures protectionnistes imposant des restrictions à l'accès aux marchés des pays développés, par la production et l'exportation de produits subventionnés et par l'imposition de contingents et de prix. Voilà pourquoi il faut que la huitième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) définisse les politiques à suivre à l'avenir à la lumière des attentes des pays en développement.

Le Président Serrano Elias

Il est donc nécessaire que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) définisse, à sa huitième session, les politiques à suivre à l'avenir en tenant compte des attentes des pays en développement.

Dans le domaine social, le nouvel ordre du jour international doit nécessairement comprendre une discussion intensive des moyens de relancer le développement social, sans lequel il ne peut y avoir ni paix ni bien-être pour l'humanité. C'est pourquoi nous sommes en faveur de la tenue du sommet mondial pour le développement social proposé par le Président Aylwin du Chili. Il est évident que le progrès politique actuel ne s'accompagne pas d'un progrès social qui pourrait compenser le coût énorme de la détérioration de la qualité de vie dans les pays en développement.

Il est également indispensable que l'ONU et la communauté internationale poursuivent la tâche inéluctable de mettre un terme à la course aux armements, en particulier dans les domaines nucléaire, chimique et biologique et, bien entendu, celui des armes de destruction massive de toutes sortes. On doit tenter d'utiliser ces énormes investissements aux fins du développement économique et social des êtres humains et de leur bien-être en général.

Je voudrais maintenant faire part à tous les peuples ici représentés de certains aspects de notre vie nationale et de la vie du Gouvernement que je préside depuis huit mois, et partager avec vous certaines réalisations et certaines inquiétudes, certaines aspirations et certains résultats, car je suis convaincu que quand vous connaîtrez notre expérience, les liens de solidarité et de compréhension qui unissent nos peuples seront encore plus forts.

Pendant plus de 30 ans, au Guatemala, nous avons dû faire face à une lutte interne qui a limité nos possibilités de développement et qui a attiré le deuil et le chagrin sur notre population. Aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir informer l'Assemblée générale que le 9 avril dernier, à peine trois mois après mon entrée en fonctions, j'ai proposé à la nation dans sa totalité une initiative de paix totale, en vue de trouver une ligne de conduite qui, sans discrimination aucune, pourrait unir les Guatémaltèques dans un projet commun qui nous permettrait de nous réaliser pleinement en tant que peuple.

Le Président Serrano Elias

Cette initiative part de l'idée que la paix n'est pas seulement l'absence de guerre ou de conflit, mais qu'elle doit être vue comme un état permettant à l'homme de vivre et de se développer sans peurs, sans angoisses, sans menaces, sans persécutions, sans tout ce qui pourrait l'empêcher d'atteindre les objectifs qu'il se fixe dans les limites de ses propres capacités. Cette initiative, qui vise, outre la fin de la lutte armée, une paix totale et définitive, prétend jeter les bases de la réconciliation et de la coexistence harmonieuse de la famille guatémaltèque et repose sur quatre piliers fondamentaux.

Premièrement, il faut mettre fin à la lutte armée, grâce à des négociations sérieuses où seront élaborés des programmes et procédures qui permettront de mettre un point final à l'insurrection et à la contre-insurrection et mettront, en même temps, en place des mécanismes qui garantiront le strict respect des droits de l'homme afin que tout Guatémaltèque, qu'il ait ou non participé à l'insurrection, puisse jouir pleinement des droits consacrés dans la Constitution de la République et avoir des garanties suffisantes pour mener les activités politiques de son choix dans un esprit de respect et de liberté.

Nous estimons que cette première mesure est fondamentale pour pouvoir garantir aux populations déracinées par la violence, tant les réfugiés que les personnes déplacées, la sécurité sociale, économique et politique nécessaire à leur réintégration complète dans la vie du pays, dans le cadre de la légalité.

Deuxièmement, une plus grande justice économique et sociale est nécessaire. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer et de développer tous les programmes publics et privés conçus pour combattre l'extrême pauvreté et l'indigence, accélérer la modernisation de notre économie et apporter des solutions rapides et viables aux problèmes de l'éducation, de la santé, de l'aide et de l'assurance sociale, car ce que nous dépensons maintenant pour entretenir le conflit représente des sommes dont notre population a besoin de toute urgence pour résoudre ses problèmes. La paix sociale et économique est une condition fondamentale pour jouir de la paix totale.

Troisièmement, il est impératif de respecter et de renforcer la primauté du droit. Cet élément constitue l'un des plus grands défis pour notre société qui a souffert pendant des années de la dictature et de l'autocratie. Il faut

Le Président Serrano Elias

éliminer, une fois pour toutes, l'impunité considérée comme procédure régulière, et imposer la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Voilà pourquoi le renforcement des structures du Ministère public, la formation professionnelle et l'épuration des polices civiles et, surtout, l'amélioration des procédures d'administration de la justice constituent pour nous un défi que nous devons relever.

Quatrièmement, le processus démocratique doit être élargi. Nous avons réalisé des progrès importants dans la consolidation des institutions démocratiques du pays et dans le renforcement du système politique en tant que forme de coexistence sociale. Cependant, il faut continuer à améliorer les institutions politiques et sociales grâce auxquelles la population peut être pleinement informée et participer librement à un processus permanent de prise de décisions qui tienne compte des caractéristiques et de la diversité de notre culture.

Heureusement, l'initiative de paix développée dans ces quatre points a reçu un accueil favorable sur les plans national et international. Nous avons pris les premières mesures qui s'imposent pour pouvoir relever, avec optimisme, le défi auquel nous sommes confrontés : changer le cours de notre histoire et remplacer une culture guerrière par une culture de paix, de justice et de liberté.

Nos efforts se sont concrétisés par l'instauration d'un dialogue direct entre le Gouvernement de la République et les forces d'insurrection, qui a déjà donné des résultats grâce aux diverses réunions qui ont déjà été tenues. Après 30 années d'affrontement, le dialogue a finalement pu être noué. Nous pouvons donc espérer que l'échange d'idées se substituera enfin au bruit des canons.

Par souci de justice élémentaire, je dois reconnaître les efforts courageux et soutenus qu'a déployés la Commission nationale pour la réconciliation du Guatemala pour contribuer au processus de paix, ainsi que le rôle joué par l'ONU qui, de manière réfléchie et constructive, a observé ce processus, rôle qui, nous l'espérons, se transformera rapidement après la signature de l'accord final, en un rôle de vérification du respect de l'accord.

Dans sa recherche d'une entente sociale, le Gouvernement de la République a conclu un pacte social avec les secteurs des affaires, du travail et les

Le Président Serrano Elias

partisans du coopératisme et, malgré ses vicissitudes, ce processus a donné des résultats qui ont permis la conclusion d'accords nationaux fondamentaux pour assurer l'égalité économique et sociale dont nous avons parlé.

Dans le domaine des droits de l'homme, nous menons actuellement une lutte implacable contre l'impunité par le biais de réformes notables apportées à notre système et à nos procédures juridiques. En même temps, dans le cadre du système en vigueur, nous avons pris des mesures énergiques pour que les violations soient sanctionnées. C'est ainsi qu'on commence à observer un renversement des tendances du passé, ce qui nous permet d'envisager avec optimisme la possibilité d'instaurer un régime de confiance dans le pays.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier, de la part de mon gouvernement, la communauté internationale pour la compréhension dont elle a fait preuve à notre égard. Elle a encouragé nos efforts par son attitude secourable et coopérative, qui a permis le renforcement d'institutions nationales qui veillent au respect de la loi et des droits de l'homme. J'aimerais mentionner en particulier les conseils et les services qui nous ont été prodigués dans ce domaine par les Nations Unies. Mon gouvernement considère cela d'une importance primordiale au point que, depuis huit mois que nous sommes au pouvoir, nous avons accordé une attention toute particulière à chacune des recommandations qui nous ont été formulées par M. Christian Tomuschat, expert-conseiller, dont les suggestions ont été si opportunes et si utiles.

Le Président Serrano Elias

Je me dois de mentionner, en cette occasion, un aspect qui fait partie intégrante des politiques de notre gouvernement, qui assurent aux communautés autochtones guatémaltèques l'égalité dans l'exercice de leurs droits et qui leur assureront adéquatement les possibilités que la Constitution de la République accorde sans discrimination à tous les Guatémaltèques. Ces politiques sont axées spécifiquement sur la reconnaissance et la protection de l'intégrité des valeurs et des pratiques sociales et culturelles des peuples mayas et sur l'appui objectif et respectueux des processus de changement qui se déroulent au sein de leurs propres cultures, y compris le renforcement et le développement d'importantes dispositions juridiques propres à ces communautés, et qui reconnaissent les méthodes traditionnelles qu'elles utilisent dans le cadre de leur organisation et de leurs processus de règlement des conflits internes.

Une aspiration fondamentale de mon gouvernement est de mieux garantir la participation politique des autochtones à tous les niveaux, et plus particulièrement aux niveaux local, communautaire, municipal et régional. Nous sommes sur le point de terminer les consultations avec les différentes ethnies mayas en vue de la ratification de l'Accord 169 sur les peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants, adopté par l'Organisation internationale du Travail. Cet accord comprend des éléments fondamentaux de tutelle juridique qui, avec les éléments de droit interne, assureront une meilleure protection aux autochtones en matière de conditions de travail.

Outre les problèmes sociaux et économiques qu'affronte le pays, nous assistons à une dégradation accélérée de nos ressources naturelles, dont la plus grande partie est consommée par la majorité de notre population pour satisfaire, entre autres, ses besoins énergétiques élémentaires, ce qui a contribué à aggraver systématiquement l'état de l'environnement. Ce processus de dégradation et de négligence pourrait entraîner, dans très peu de temps, une crise écologique qui toucherait non seulement notre pays, mais aussi les systèmes écologiques mondiaux, surtout en raison de ses conséquences dans la zone de la biosphère maya.

De cette tribune, je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie les politiques spécifiques que nous avons mises en oeuvre et qui visent à rendre compatibles la protection adéquate et économique de notre environnement et l'exploitation rationnelle de nos ressources naturelles.

Le Président Serrano Elias

Nous sommes aussi très préoccupés par le fait que s'ajoute à nos problèmes traditionnels celui de la drogue et du trafic des stupéfiants, qui a rapidement atteint des proportions qui menacent l'essence même de l'Etat démocratique. Dans des économies aussi petites et fragiles que la nôtre, les énormes quantités d'argent qui circulent en raison de ce trafic constituent un facteur de corruption des institutions. Dans ce domaine, lorsque les efforts nationaux ne parviennent clairement pas à enrayer le problème, la création d'une conscience civique doit nécessairement être complétée par la coopération internationale. Le trafic de stupéfiants se nourrit précisément des grands déséquilibres internationaux et de la pauvreté des régions où la drogue s'est implantée.

L'Etat déploie de grands efforts pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Des réformes législatives ont été entreprises pour obtenir de meilleurs outils de lutte, d'importants accords de coopération bilatérale et internationale ont été signés et les traités internationaux auxquels nous avons souscrit dans le cadre de cette lutte ont été appliqués de façon rigoureuse. Cette démarche montre la préoccupation de notre peuple à l'égard du fléau que la consommation de drogue représente, particulièrement dans les pays développés - et surtout chez les jeunes - et elle témoigne de la solidarité universelle qui doit exister entre tous les peuples de la Terre.

Dans ce contexte, notre gouvernement s'inquiète aussi de la situation que connaissent les enfants sans abri, les orphelins et les abandonnés, et il lance un appel à la coopération internationale pour que les droits consacrés dans la Convention sur les droits de l'enfant soient véritablement mis en oeuvre dans tous les pays. Le Guatemala a déjà entrepris sa propre démarche et unie ses efforts à ceux des organisations nationales et internationales publiques et privées pour assurer le bien-être des enfants et l'avenir qu'ils méritent.

Par ailleurs, notre gouvernement a défini une politique claire de rapprochement et d'intégration avec d'autres pays. A cet égard, nous sommes heureux de la réintégration du Honduras au Traité général d'intégration économique centro-américaine et des possibilités réelles d'élargissement de l'Amérique centrale de cinq à sept membres, avec l'arrivée du Panama et du Belize. Des étapes importantes ont été franchies vers notre objectif final,

Le Président Serrano Elias

et nous avons déjà signé d'ambitieux accords de libre-échange avec El Salvador, le Honduras, le Venezuela et la Colombie. Nous espérons pouvoir établir, dans un avenir proche, des relations analogues avec d'autres pays de la région.

Je terminerai cette déclaration en abordant ce qui, pour mon peuple, constitue un acte de foi dans la communauté internationale et les droits fondamentaux de l'homme, ainsi qu'un témoignage clair de sa vocation sans équivoque pour la paix. Le Guatemala, conformément à sa politique de respect des droits dans tous les domaines, a adopté une mesure fondamentale en reconnaissant expressément, dans une stricte adhésion au droit international, le droit du peuple bélizien à l'autodétermination, ouvrant ainsi la voie à la fin d'un conflit, dont la phase finale, remonte à 1859. Cette mesure demeurera consignée dans le Traité des frontières signé par l'Etat du Guatemala et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne.

Nous espérons que la communauté internationale appréciera comme il convient la décision du Guatemala dans toute sa portée, étant donné l'importance qu'elle revêt tant pour notre pays que pour la paix dans la région, et qu'elle appuiera notre proposition pour que la controverse qui subsiste soit réglée dans le cadre du droit international. La reconnaissance de l'Etat du Belize et l'établissement de relations diplomatiques nous permettent de régler le litige de façon civilisée. Néanmoins, je tiens à affirmer que ce litige territorial persistant ne doit plus jamais constituer un obstacle au rapprochement et à la fraternité entre nos peuples, ni à la coopération et au soutien mutuel qui doivent exister entre les deux nations.

Finalement, je désire faire savoir au monde que le Guatemala appuiera clairement et résolument, quel que soit l'effort requis, toute initiative qui favorisera les processus de paix dans toutes les régions du monde où ils seront nécessaires. Et nous affirmons, avec l'apôtre, que

"Heureux ceux qui font oeuvre de paix : ils seront appelés fils de Dieu." (Matthieu, 5,9)

Heureuse soit donc cette organisation, qui a lutté, qui lutte et qui continuera à lutter pour la paix. Que le Seigneur vous bénisse et bénisse vos pays.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président constitutionnel de la République du Guatemala pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Jorge Serrano Elias, Président constitutionnel de la République du Guatemala, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

* M. Traxler (Italie), Vice-Président, assume la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. COLLINS (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Je présente mes chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Samir Shihabi et à son pays, l'Arabie saoudite, à l'occasion de son élection au poste de président de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux de bénéficier de son expérience et de sa compétence pour guider nos délibérations durant cette session alors que les Nations Unies s'engagent dans une étape particulièrement décisive de leur histoire.

Je voudrais également rendre hommage à notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, avec sagesse et compétence, a su guider l'Organisation des Nations Unies au cours de cette tumultueuse dernière décennie.

A la présente session, nous souhaitons la bienvenue à sept nouveaux Membres des Nations Unies: la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie.

L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont, après plus de 50 ans, recouvré leur souveraineté et leur indépendance. En Irlande, nous ressentons une grande sympathie et une grande admiration pour le courage dont elles ont fait preuve pour obtenir, par des moyens pacifiques, la réalisation de leurs aspirations. Nous sommes heureux de voir que ces efforts ont porté leurs fruits.

Il y a un an, alors que la crise s'amorçait dans le Golfe, nombre d'entre nous à cette tribune se sont demandés si les Nations Unies auraient la capacité et la volonté de relever le défi. Nous craignions alors que ce qui avait gêné l'Organisation par le passé et l'avait empêchée d'instaurer et de maintenir la paix ne se reproduise: que la nouvelle volonté de faire fonctionner les Nations Unies, et que l'esprit de coopération qui s'était dégagé au cours des dernières années ne se brisent sous la pression du conflit. Tel n'a pas été le cas. La volonté de la communauté internationale a prévalu face aux ambitions expansionnistes et agressives d'un Etat. Le prix a été tragiquement élevé, en sang versé et en vies perdues. La leçon que nous en avons tirée est claire.

M. Collins (Irlande)

Une communauté internationale unie, agissant selon les principes de la Charte, peut surmonter les actes d'agression. Mais il existe une autre conclusion et un défi encore plus fondamental : éliminer les causes du conflit, renforcer la confiance, prévenir l'agression; éviter le terrible paradoxe selon lequel des vies sont perdues à la recherche de la paix.

Douze mois plus tard, nous pouvons dire que notre organisation est dans une position plus forte pour assumer cette tâche. Nous pouvons désormais espérer - et oeuvrer à cet effet - qu'un système de sécurité collective protégera les faibles contre les forts; qu'un système de droit et de justice et d'ordre s'établira entre les nations. Ce résultat est dû en premier lieu à la fin de la guerre froide. Pour tous ceux d'entre nous qui nous sommes félicités de la fin des années stériles et dangereuses de l'affrontement Est-Ouest et des risques que cela représentait pour la coopération internationale, la tentative de putsch en Union soviétique a représenté une grave menace, qui a mis en danger non seulement l'avenir de la démocratie et des droits de l'homme dans ce pays, mais les espoirs que nous nourrissions d'une nouvelle ère de solidarité internationale. Fort heureusement, cette tentative a échoué. Nous saluons les populations de Moscou, de St-Petersbourg et d'autres villes de l'Union soviétique qui ont montré leur détermination à défendre, éventuellement au prix de leur vie, leurs nouvelles libertés et les espoirs qu'elles nourrissaient pour l'avenir. Je crois également que la communauté internationale, en appelant au rétablissement de la légalité et en prodiguant son appui et ses encouragements moraux à ceux qui se sont opposés au putsch, a également contribué à son échec. Je souhaite aux peuples de l'Union soviétique plein succès dans les efforts qu'ils font pour mettre au point de nouvelles structures politiques et économiques reposant sur la Charte de Paris, y compris la démocratie fondée sur le respect des droits de l'homme, la primauté du droit et la justice sociale. Ils ont demandé notre appui et notre aide. Nous devons réagir.

Nous nous trouvons à l'aube d'une nouvelle ère dans la vie internationale. L'édification commune d'un avenir meilleur apparaît plus clairement que jamais dans l'histoire des Nations Unies. Nous savons ce que nous voulons réaliser. Nos objectifs sont inscrits dans la Charte, adoptée il y a près d'un demi-siècle - à savoir mettre fin à la guerre, protéger la

M. Collins (Irlande)

dignité et la valeur de la personne humaine, garantir la liberté et la primauté du droit et promouvoir le développement économique. Il s'agit de préceptes simples et clairs. Comment pouvons-nous les appliquer?

Premièrement, nous devons maîtriser le nouveau climat et le nouveau dynamisme qui règnent dans la vie internationale et les utiliser pour relever les grands défis mondiaux auxquels l'humanité est confrontée : le désarmement, les droits de l'homme, l'environnement et le développement, qui sont eux aussi essentiels à la paix et à la sécurité internationales. Ce sont des domaines dans lesquels nous avons tous un intérêt vital et dans lesquels nous ne pouvons pas agir seuls.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que l'on utilise pleinement le potentiel d'instauration et de maintien de la paix dont disposent les Nations Unies pour résoudre les conflits régionaux. Nous avons vu ce qui peut être fait en Angola, au Cambodge, en Namibie et au Sahara occidental. Nos succès et notre expérience dans ces pays devraient nous encourager à persévérer ailleurs.

Troisièmement, nous devons faire en sorte que cette organisation soit plus vigilante et plus efficace. Ce que le Secrétaire général, dans son éloquent rapport, décrit comme la renaissance des Nations Unies, doit être consolidé. Nous devons maintenant entamer un processus d'analyse et de consultation visant à garantir que le système des Nations Unies tout entier fonctionnera avec le maximum d'efficacité.

M. Collins (Irlande)

Si les droits de l'homme ne sont pas respectés, la valeur de toutes les autres réalisations ne peut être que minime. Le point de départ de toute activité politique doit être la reconnaissance de la dignité et de la valeur de chaque être humain. C'est sur elle que reposent la liberté et la démocratie véritables. Nous avons vu en Europe orientale et ailleurs à quel point l'esprit humain peut être indomptable et à quel point la poussée du changement peut être irrésistible lorsque tout un peuple, agissant en bloc, exige qu'on cesse de sacrifier inutilement des vies humaines à un système d'Etat ou à une idéologie politique.

La volonté croissante de recourir aux pressions légitimes au niveau international pour protéger et promouvoir les droits de l'homme repose avant tout sur un souci de la victime. Mais c'est aussi une question d'intérêt commun partagé par tous les pays. Nous commençons à comprendre que là où règne la tyrannie il est impossible d'entretenir des relations internationales dans un esprit d'ouverture et de confiance.

Les droits de l'homme sont indivisibles. Quand on est victime de la faim, de la maladie ou de l'analphabétisme, on est privé de ses droits économiques et sociaux fondamentaux. Récemment, nous avons commencé à mieux comprendre le lien qui existe entre les droits de l'homme et le développement économique, qui se porte mieux dans un contexte de créativité individuelle, d'un gouvernement responsable et de justice sociale. La répression n'est pas une recette pour le progrès économique et social.

La réalisation par de nombreux peuples d'Europe centrale et orientale de leurs aspirations à la liberté et à la démocratie a mis en évidence comment, à leur tour, les aspirations des minorités devraient être prises en considération. Il s'agit d'une question complexe à laquelle il n'existe pas de réponses faciles. Il appartient de toute évidence aux gouvernements de veiller à ce que les membres des minorités puissent jouir pleinement des droits de l'homme fondamentaux qui sont communs à tous. Si une protection spéciale s'impose, il faut l'accorder. Mais il est en outre urgent que la communauté internationale élabore des principes pouvant servir de cadre à la recherche d'une solution pour surmonter, par des moyens pacifiques et par la négociation, l'incompatibilité de certaines aspirations.

M. Collins (Irlande)

L'Irlande est heureuse de l'occasion qui offrira d'examiner l'évolution dans le domaine des droits de l'homme à la conférence mondiale en 1993. Il est essentiel pour permettre de futurs progrès que les principaux instruments en matière de droits de l'homme soient acceptés et appliqués par tous les Etats.

Plus qu'aucune autre, la question de l'environnement montre clairement notre interdépendance. Nous sommes tous responsables de l'écosystème dont dépend la vie sur la planète. Il s'agit d'une tâche énorme. Nous devons favoriser un développement durable fondé sur l'égalité avec les pays en développement. Nous devons nous attaquer à la question des changements climatiques. Nous devons protéger nos ressources naturelles, telles que les forêts et l'eau. Ces questions ont un caractère hautement technique, mais leur solution exigera des initiatives politiques de premier ordre.

L'Irlande est, avec les autres membres de la Communauté européenne, fermement décidée à apporter sa pleine contribution à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement - le Sommet de la Terre -, qui se tiendra au Brésil l'année prochaine. Nous sommes heureux que, dans le cadre des préparatifs, Dublin soit le site retenu pour une conférence internationale sur l'eau et l'environnement, qui doit avoir lieu en janvier prochain.

Je sais que de nombreux pays en développement craignent que les récents événements intervenus dans la vie internationale, en particulier la guerre du Golfe et la révolution en Europe orientale, ne détournent l'attention du défi que pose le développement. Mais le développement est essentiel à la paix et à la sécurité, et il exige des efforts dévoués de notre part. Nous devons accorder la priorité aux questions relatives à l'allègement de la pauvreté, à l'élimination de la famine, aux relations économiques équitables, aux liens entre l'environnement et le développement et au problème de l'endettement.

La huitième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui se tiendra l'année prochaine, fournira à la communauté internationale une occasion précieuse d'examiner la situation économique mondiale. L'Irlande pense qu'il convient d'adopter une approche globale, fondée sur le consensus. La CNUCED est une instance qui permet d'atteindre ces objectifs.

M. Collins (Irlande)

En attendant, nous espérons qu'un accord équilibré sera conclu rapidement dans le cadre de l'Uruguay Round.

Les 12 Etats membres de la Communauté européenne présenteront des propositions à la présente session de l'Assemblée générale destinée à renforcer la capacité des Nations Unies de répondre par une aide d'urgence à des situations telles que celles que nous avons pu voir à la suite d'inondations ou d'une sécheresse, par exemple. Nous les considérons comme faisant partie d'un effort plus large visant à renforcer et à moderniser l'ONU.

Les événements de l'année écoulée ont souligné une fois de plus la nécessité et l'urgence de réaliser des progrès dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. Heureusement, la nécessité crée l'occasion. Grâce à la fin de la division de l'Europe, et à la suite de la guerre du Golfe, les perspectives sont plus prometteuses.

La signature par les Etats-Unis et l'Union soviétique du Traité sur la limitation des armes stratégiques et l'annonce faite récemment par la France et la Chine de leur intention d'adhérer au Traité sur la non-prolifération, ainsi que l'adhésion de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie et du Zimbabwe à ce traité renforcent considérablement le régime international de non-prolifération nucléaire.

Nous nous félicitons de l'engagement pris récemment par plusieurs Etats de détruire leurs stocks d'armes chimiques. Il encouragera l'évolution dans le domaine de la limitation des armes classiques et étaiera notre conviction qu'il existe une nouvelle volonté politique de réaliser des progrès dans le domaine du désarmement. Mon gouvernement pense qu'il est urgent d'examiner d'un oeil nouveau la proposition, que l'Irlande appuie depuis longtemps, de parvenir à un traité interdisant tous les essais nucléaires. Nous espérons que les Etats membres de toutes les régions du monde accorderont un large appui à la proposition de créer un registre des Nations Unies des armements, que les 12 Etats membres de la Communauté européenne présenteront lors de la présente session.

Droits de l'homme, environnement, développement et désarmement : voici quelques-uns des domaines dans lesquels nous espérons pouvoir favoriser, dans le cadre d'un vaste dessein, un nouvel ordre mondial davantage fondé sur la raison et la justice. Il y a, en outre, de nombreuses situations spécifiques

M. Collins (Irlande)

qui exigent que nous nous efforcions de faire prévaloir davantage l'esprit et l'expérience des Nations Unies.

Le conflit arabo-israélien implique deux grandes traditions historiques - des peuples nobles qui ont été ballottés par les vents de l'histoire. Il est difficile d'imaginer un seul événement qui serait mieux accueilli par la communauté internationale qu'un règlement juste et global du conflit arabo-israélien et de la question de Palestine, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe de l'échange de territoire pour la paix. La fin de la guerre du Golfe a donné un grand élan à la recherche d'un règlement. L'Irlande appuie les efforts dévoués du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, James Baker. En tant que membre de la Communauté européenne, nous contribuerons activement au succès de la conférence de paix.

Nous souhaitons que le peuple palestinien voie ses droits pleinement respectés et ses conditions économiques et sociales améliorées. La création de colonies de peuplement dans les territoires occupés est illégale et doit prendre fin.

Pour la première fois depuis 15 ans, il existe des espoirs de progrès au Liban. Nous sommes heureux que des otages aient été libérés récemment, et nous renouvelons notre appel pour la libération immédiate de ceux qui sont encore détenus.

Quant à l'Iraq, nous attendons des autorités qu'elles respectent et appliquent pleinement les résolutions du Conseil de sécurité. Elles ne doivent pas faire obstacle aux efforts des équipes des Nations Unies de mener à bonne fin le mandat que leur a confié la communauté internationale.

Le système d'apartheid en Afrique du Sud est une insulte à la raison et à la dignité humaine. L'élimination des piliers législatifs du système a ouvert la voie à des négociations de fond sur un nouvel ordre constitutionnel.

M. Collins (Irlande)

Ces importantes mesures doivent être suivies de l'élimination, dans la pratique, de toutes les formes de discrimination raciale et d'une amélioration de la situation des déshérités. Il appartient maintenant aux parties de décider du contexte dans lequel les négociations ont les meilleures chances d'être fructueuses. Entre autres facteurs, il importe que toutes les parties appliquent dans sa totalité l'accord de paix nationale signé le 14 septembre. J'attends avec impatience le jour où une Afrique du Sud nouvelle, démocratique, unie et non raciale jouera pleinement son rôle sur la scène africaine et sur la scène mondiale.

Le plan de paix des Nations Unies au Cambodge offre les meilleures garanties d'un règlement d'ensemble, juste et durable, de ce conflit. L'ultime objectif doit être d'assurer au peuple cambodgien un avenir de paix et de sécurité véritables, à l'abri de toute menace d'un retour aux politiques et aux pratiques du passé, et avant tout au génocide qui a provoqué l'indignation générale.

Nous nous réjouissons de l'admission aux Nations Unies de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée ainsi que de la réouverture d'un dialogue politique direct entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Je demande instamment à la Corée du Nord de respecter sans retard le Traité sur la non-prolifération, notamment l'Accord concernant les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Pendant l'année écoulée, des événements majeurs se sont produits en Amérique centrale, en grande partie grâce au rôle inestimable joué par le Secrétaire général. On a maintenant d'excellentes chances de mettre fin au conflit armé en El Salvador et au Guatemala. Le moment approche où tous les pays d'Amérique centrale pourront consacrer leur énergie politique au renforcement de la démocratie et du progrès socio-économique dans le cadre d'une coopération régionale accrue et du plein respect des droits de l'homme.

Depuis quelques mois, la Communauté européenne et ses Etats membres s'efforcent de trouver à la crise yougoslave une solution pacifique et durable qui protège les droits de tous en Yougoslavie et tienne pleinement compte de leurs aspirations et préoccupations légitimes. A cette fin, la Communauté a négocié plusieurs cessez-le-feu en Slovénie et en Croatie et elle a envoyé une mission d'observation pour en surveiller l'application. Plus récemment, la

M. Collins (Irlande)

Communauté européenne a convoqué, sous la présidence de lord Peter Carrington, une conférence de paix avec la participation des parties yougoslaves. L'Irlande appuie sans réserve ces initiatives et participe à la mission d'observation.

La part que nous prenons aux efforts de la Communauté européenne souligne notre attachement de longue date au règlement pacifique des conflits ainsi que notre volonté d'aider, dans toute la mesure de nos moyens, à trouver une solution pacifique aux crises qui secouent le monde.

Avec ses partenaires de la Communauté européenne et les Etats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, l'Irlande est prête à examiner d'autres mesures susceptibles d'être prises de concert avec les parties au conflit yougoslave pour donner des fondements solides à la conférence de paix. Nous nous félicitons en particulier des mesures adoptées mercredi par le Conseil de sécurité, qui a ainsi donné l'aval et l'autorité de l'organisation mondiale aux efforts que nous faisons pour résoudre ce conflit complexe et dangereux.

Dans son rapport, le Secrétaire général dit que jamais auparavant l'occasion ne s'était offerte de tant apprendre sur les diverses tâches associées à l'instauration, au maintien ou au raffermissement de la paix dans des régions déchirées ou menacées par un conflit. L'expérience des missions en Namibie, en Haïti et en Amérique centrale, de même que les nouvelles opérations au Sahara occidental et en Angola auraient été impensables pour les Nations Unies à une toute autre époque. Des 22 opérations de maintien de la paix entreprises par l'Organisation des Nations Unies depuis sa création, près de la moitié l'ont été au cours des trois dernières années.

Depuis 1958, lorsqu'elle a participé pour la première fois aux opérations de maintien de la paix, l'Irlande a mis plus de 33 000 personnes à la disposition des Nations Unies. Nos soldats participent actuellement à neuf opérations, et notre police civile se prépare à servir dans deux d'entre elles. Nous sommes convaincus que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban a encore un rôle vital à jouer dans la stabilité au Sud-Liban.

L'an dernier, j'ai dit que le financement adéquat des opérations de maintien de la paix des Nations Unies était essentiel. C'est une opinion généralement acceptée. Trouvons une solution et faisons en sorte que cette question ne soit plus un sujet de litige entre nous.

M. Collins (Irlande)

Pour nous, régler le problème de l'Irlande du Nord revient à concilier, pacifiquement et volontairement, deux traditions antagonistes. C'est dire que nous sommes opposés, et nous en faisons une question de principe fondamentale, à tout recours à la violence. Nous continuerons à utiliser toutes les ressources à notre disposition pour contrer les efforts de ceux qui y recourent. Ces méthodes sont profondément antidémocratiques et moralement répugnantes. Elles ne peuvent réussir, car elles se fondent sur l'idée erronée qu'une solution peut être trouvée grâce à la coercition. L'objectif du Gouvernement irlandais est plutôt de tirer parti de ce qui unit les deux traditions en Irlande ainsi que des intérêts communs des peuples irlandais et britannique pour amener la paix et la réconciliation. A cet égard, il a l'appui de la vaste majorité du peuple irlandais.

Les Gouvernements irlandais et britannique s'accordent à penser que toute solution doit se fonder sur l'ensemble des liens qui existent à l'intérieur de l'Irlande du Nord, entre le nord et le sud de l'île de l'Irlande, et entre les îles de l'Irlande et de la Grande-Bretagne. L'Accord anglo-irlandais, signé en 1985, a épousé cette approche. Depuis son entrée en vigueur, il est un précieux mécanisme de coopération entre les deux gouvernements sur un large éventail de questions relatives à l'Irlande du Nord. Celles-ci comprennent l'élimination de la discrimination sous quelque forme que ce soit, et plus particulièrement en matière d'emploi, l'impartialité dans le comportement des forces de sécurité et dans l'exercice de la justice, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit et un respect et un traitement égaux pour les deux traditions.

Nous jugeons important aussi le rôle de l'Accord anglo-irlandais dans les secteurs économique et social, domaines où il a renforcé la coopération transfrontière au cours des dernières années. Dans l'ensemble il y a eu progrès, même s'il reste beaucoup à faire. A l'avenir, nous continuerons à utiliser pleinement à cette fin les structures de l'Accord.

L'Accord anglo-irlandais a été particulièrement utile pour identifier les éléments communs dans l'approche des deux gouvernements à l'égard de l'Irlande du Nord et pour formaliser la coopération entre eux. Ces acquis doivent être sauvegardés. Toutefois, la communauté unioniste d'Irlande du Nord persiste à rejeter l'Accord qu'elle perçoit comme une menace pour ses intérêts. Notre

M. Collins (Irlande)

souci est maintenant de promouvoir un dialogue politique auquel elle participera ainsi que les deux gouvernements et tous les partis politiques d'Irlande du Nord qui souhaitent réaliser des progrès par le biais de moyens politiques exclusivement. Nous avons fait savoir que nous étions prêts à oeuvrer à l'élaboration d'un nouvel accord qui formulerait en détail toutes les relations dont j'ai parlé et qui transcenderait l'Accord en vigueur.

Au cours de l'année écoulée, on a noté des tentatives pour engager un tel dialogue. En mars dernier, les deux gouvernements et les dirigeants élus des partis démocratiques d'Irlande du Nord sont convenus d'un ensemble de structures de négociation correspondant aux trois relations clefs. Quoi qu'il en soit, nous avons manqué une occasion, même si des progrès ont été faits. En dépit de tous les efforts, la méfiance, qui depuis si longtemps mine les relations dans notre île, a été la plus forte une fois de plus.

M. Collins (Irlande)

Il existe maintenant une préoccupation générale, que nous partageons entièrement, quant au fait que le progrès fragile réalisé au cours des derniers mois doit être préservé. Pour sa part, le Gouvernement irlandais est déterminé à aller de l'avant dans l'avenir, avec autant d'imagination que possible, et nous sommes prêts à envisager, si besoin est, de nouvelles voies et de nouvelles approches. Notre ouverture ne dépend que de l'exigence que l'objectif commun ne saps pas ce qui a été réalisé mais permette de bâtir un règlement durable. Nous ne pouvons pas sous-estimer les complexités de la situation, mais nous sommes convaincus qu'il faut maintenant la recherche d'une solution. On peut faire preuve d'un faux pessimisme tout autant que d'un faux optimisme.

Il existe, pensons-nous, des facteurs qui oeuvrent en faveur du progrès. Le courant puissant de soutien public dans les deux communautés au processus de dialogue est un signe d'espoir. Les relations entre les Gouvernements irlandais et britannique, toujours un facteur décisif, sont marquées par une coopération croissante et la volonté d'affronter ce dernier héritage difficile de notre passé commun.

La Communauté européenne offre un contexte plus large, plus positif. Elle représente un modèle de la façon dont les antagonismes du passé peuvent être surmontés et un arrangement pratique qui diminuera progressivement l'impact des frontières politiques dans ses confins. Ailleurs en Europe, des tentatives plus ambitieuses sont en cours pour affronter d'autres legs historiques d'une grande complexité. L'esprit de changement qui règne actuellement doit encourager ceux qui en Irlande souhaitent s'affranchir des attitudes bien ancrées du passé et qui cherchent, comme nous, une transformation des relations conduisant à une paix durable.

Le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas a récemment évoqué, au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, les principaux défis qui se posent à notre monde actuel. J'appuie pleinement sa déclaration. C'est son espoir le plus fervent - et c'est aussi le mien - que la présente assemblée puisse aller de l'avant, à l'unisson, en mettant de côté les divisions et les récriminations du passé. Comme le disait si éloquemment le Président Roosevelt en mars 1945, les Nations Unies :

M. Collins (Irlande)

"Doivent représenter la fin du système d'action unilatérale, du pouvoir et des alliances exclusives, des sphères d'influence, des équilibres de la puissance et de tous les autres expédients utilisés pendant des siècles - et qui ont toujours échoué."

M. HUSSEIN (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter mes plus sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis certain que votre expérience et votre compétence nous guideront vers des résultats fructueux.

Je profite également de cette occasion pour présenter mes félicitations aux nouveaux Etats Membres des Nations Unies, leur souhaitant progrès et succès au service de la Charte des Nations Unies et de ses objectifs. Dans l'intervalle, j'attends avec impatience le jour où l'Etat de Palestine deviendra un membre à part entière des Nations Unies.

Tout en soulignant l'importance d'observer les principes de la Charte, l'Iraq réaffirme la nécessité de mettre en oeuvre ses dispositions de façon équitable, sans discrimination, et d'une manière interdisant à un seul Etat ou à un petit groupe d'Etats de contrôler la destinée d'un autre Etat par la force et d'exercer toutes sortes de pressions pour influencer les décisions de cette organisation. Si les dispositions de la Charte et du droit international lui-même ne sont pas appliquées d'une manière juste et équitable, elles deviendront un instrument de répression et de division.

En conséquence, nous estimons que nous sommes appelés aujourd'hui, plus que jamais, à renforcer le rôle de l'Assemblée générale à un moment où le monde assiste à des développements rapides qui ont marginalisé le rôle des Nations Unies dans la recherche de solutions aux questions posées par ces développements. A moins que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité n'estiment qu'il est de leur intérêt de donner un rôle à l'ONU ou de l'utiliser comme prétexte pour telle ou telle action d'une soit-disant légitimité internationale. A cet égard, nous attirons l'attention sur la décision adoptée lors de la dixième réunion des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue au cours de la première semaine de septembre, à Accra, la capitale du Ghana. Cette décision affirme que :

M. Hussein (Iraq)

"De plus, l'apparition sur la scène politique de tendances nouvelles de plus en plus complexes orientées vers un monde unipolaire caractérisé par de nouveaux éléments est de nature à créer des situations qui ne permettent pas de prêter l'attention qui se doit aux besoins et intérêts des pays non alignés et des autres pays en développement."

Le 23 septembre, nous avons écouté l'allocution prononcée par le Président américain Bush devant l'Assemblée générale. Nous ne pouvons que regretter qu'un chef d'Etat - en fait, de l'Etat le plus puissant - puisse s'abaisser à des attaques déplacées contre le Président de mon pays, dans des formes incompatibles avec les usages diplomatiques et les règles de la politesse.

Dans ce contexte, si nous devons qualifier le Président des Etats-Unis comme il s'est permis de qualifier mon président, nous nous demanderions comment appeler quelqu'un qui a tué des enfants, des femmes et des vieillards avec ses avions et ses missiles, et qui a bombardé l'abri d'Amiria, provoquant la mort de civils, femmes et enfants. Comment appeler celui qui a donné l'ordre d'enterrer vivant des soldats iraqiens, dont les forces aériennes ont pris pour cible des usines de lait pour bébés, et qui s'obstine à priver de nourriture, médicaments et autres nécessités vitales une population de 18 millions d'habitants? Nous laissons à la communauté internationale et aux Nations Unies le soin de répondre à cette question.

Le Président des Etats-Unis réitère son allégation selon laquelle il ne veut pas voir le peuple iraquien souffrir de famine, de pénurie alimentaire ou manquer des moindres nécessités de la vie civilisée. Il n'en reste pas moins que c'est son administration qui est principalement responsable des souffrances du peuple iraquien. Le Président des Etats-Unis a dépassé les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en cherchant à dicter au Conseil que les sanctions contre l'Iraq devaient être maintenues tant que le régime politique y demeure inchangé. Ce faisant, il ignore les résolutions du Conseil de sécurité, et défie les dispositions de la Charte des Nations Unies auxquelles il prétend adhérer et qu'il dit respecter dans cette nouvelle ère des relations internationales.

M. Hussein (Iraq)

Le maintien de l'embargo inhumain contre l'Iraq et son peuple, en dépit de l'acceptation par l'Iraq de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, constitue une exploitation flagrante des souffrances du peuple iraquien, à des fins politiques pures. En attirant à nouveau l'attention sur l'emploi par les Etats-Unis de deux poids deux mesures dans leur politique vis-à-vis de l'Iraq, nous nous devons de souligner que cette politique de deux poids deux mesures est évidente, une fois de plus, dans le discours du Président des Etats-Unis, Bush. Il a totalement passé sous silence la question palestinienne, l'occupation par Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes et la privation du peuple palestinien de ses droits de l'homme, de ses droits nationaux et de son droit à l'autodétermination. Par contre, il a avancé la notion que le sionisme n'était pas un mouvement politique. Ce qui montre que le Président des Etats-Unis soit ne comprend pas la nature du mouvement sioniste soit qu'il altère délibérément les faits et réécrit l'histoire afin de satisfaire Israël et le lobby sioniste.

L'Iraq a été soumis, au nom de la légitimité internationale et sous prétexte de la faire observer, à une destruction délibérée, à grande échelle, de tous les aspects de la vie. Les faits relatifs aux événements qui ont précédé l'attaque contre l'Iraq ont confirmé les intentions préméditées de la puissance qui s'est livrée à cette destruction d'affaiblir l'Iraq, de saper sa souveraineté et d'humilier son peuple, d'autant qu'il sortait fort d'une guerre de huit ans et jouissait d'un prestige plus grand que jamais sur le plan régional et international. Les dirigeants du Koweït ont choisi de conspirer avec l'Occident, les Etats-Unis en particulier, pour détruire l'économie iraquienne, prélude à la destruction totale de l'Iraq. Tous les efforts déployés par l'Iraq et par d'autres Etats arabes, tous les avertissements clairs lancés par l'Iraq en vue de les dissuader de faire au peuple iraquien le mal énorme qu'ils lui ont fait, ont été vains. Bien plus, ils se sont ancrés dans leur aberration et leur collusion de mettre le peuple iraquien à genoux, de briser sa volonté et d'affamer femmes, vieillards et enfants, par le biais d'une politique pétrolière hautement suspecte. L'objectif déclaré des Etats-Unis d'Amérique et de leurs alliés, qui devait leur permettre de préparer le terrain et de justifier leur agression contre l'Iraq, était au départ la prétendue défense de l'Arabie saoudite. Ensuite,

M. Hussein (Iraq)

cet objectif est devenu de chasser les forces iraqiennes du Koweït. Nonobstant, les opérations militaires visant à la prétendue libération du Koweït n'ont pas commencé au Koweït, mais bien par une attaque aérienne généralisée, le 17 janvier 1991, ayant pour cibles l'infrastructure économique et les centres résidentiels civils dans l'ensemble de l'Iraq. Ces bombardements ont détruit les centrales électriques, les systèmes de transmission d'énergie, les raffineries de pétrole, les ponts, les réseaux d'irrigation, les centres de purification de l'eau, les usines, les hôpitaux, les écoles, les lieux de culte, les usines produisant du lait pour les enfants, les silos à céréales et les abris destinés à la population civile.

Exemple, la destruction de l'abri d'Amiriya, pris pour cible par les avions alliés criminels, et dans lequel 319 civils - vieillards, femmes et enfants surtout - ont péri par le feu ou par asphyxie. Ces cibles se trouvaient-elles sur le front du Koweït? Et en adoptant sa résolution 678 (1990), le Conseil de sécurité avait-il ces résultats pour objectif? Et visait-il à amener l'Iraq au bord d'une catastrophe énorme, dont la population civile, et tout particulièrement les enfants, les femmes et les personnes âgées, serait la principale victime? Les raids aériens alliés menés par les Etats-Unis ont fait pleuvoir de façon ininterrompue pendant 43 jours quelque 100 000 tonnes d'explosifs sur toutes les villes et tous les villages iraqiens du nord ou sud et de l'est à l'ouest. Les villes et villages d'Iraq constituaient-ils tous le front du Koweït?

Ni la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité, ni toutes celles qui l'ont précédée n'autorisent les Etats-Unis d'Amérique et ses alliés à détruire l'Iraq. Toute personne juste ne saurait décider la destruction de l'ensemble des installations civiles iraqiennes. Comble de l'ignominie et de la lâcheté sur le champ de bataille, les forces américaines, évitant l'affrontement, ont choisi - de l'aveu même du Pentagone et d'après les articles publiés dans la presse américaine le 12 septembre dernier - d'utiliser des blindés munis de dragues pour ensevelir, vivants, dans les tranchées, des milliers de soldats iraqiens au lieu de les affronter en combat honorable.

Nous demandons à la communauté internationale, par le biais de cette assemblée et d'autres organisations régionales et humanitaires, de condamner cet acte criminel, de procéder à une enquête et d'en tenir ses auteurs pour

M. Hussein (Iraq)

entièrement responsables. Nous demandons également au Comité international de la Croix-Rouge de mener une enquête sur la question et de prendre les mesures nécessaires pour le rapatriement des corps de nos martyrs.

Ce sont là les pratiques employées par les Etats-Unis, en violation de tous les principes militaires connus, pour obtenir leur prétendue victoire sur les vaillants soldats iraqiens.

Il convient de souligner que M. Pérez de Cuéllar, le Secrétaire général des Nations Unies lui-même, a fait remarquer dans son rapport annuel (document A/46/1 du 6 septembre 1991) que les mesures prises en vue d'utiliser la force n'ont pas été appliquées exactement comme prévu au Chapitre VII de la Charte, car le Conseil de sécurité "a autorisé le recours à la force sur une base nationale et de coalition" (A/46/L, p. 6) plutôt que par les Nations Unies elles-mêmes. Le Secrétaire général a souligné la nécessité de s'assurer "que l'emploi de la force armée est proportionné aux circonstances et que les règles du droit humanitaire applicables en cas de conflit armé sont respectées." (Ibid., p. 7)

Le Secrétaire général a également fait remarquer dans son rapport que, du point de vue humain, les effets des sanctions sur la situation de la population de l'Etat visé devront eux aussi être dûment pris en considération.

Le retrait des forces iraqiennes du Koweït s'est achevé et l'Iraq a déclaré à la fois son acceptation des résolutions du Conseil de sécurité et son engagement à les mettre en application.

En ce qui concerne la résolution 687 (1991) mettant en oeuvre le cessez-le-feu, et suite au retrait des forces iraqiennes du territoire du Koweït, tous les prisonniers de guerre et détenus koweïtiens ont été libérés et rapatriés, ainsi que les nationaux de pays tiers, tandis que l'opération de restitution des biens koweïtiens se poursuit. Pour ce qui est des autres paragraphes, la résolution charge les Nations Unies de veiller à leur application également, ce que font les Nations Unies avec la coopération totale des autorités iraqiennes.

Cependant, les dirigeants koweïtiens, qui s'efforcent de maintenir et le blocus économique imposé au peuple iraqien et la présence des forces américaines dans la région, se livrent, de temps à autre, à des accusations dénudées de tout fondement. Ils prétendent, par exemple, que l'Iraq détient

M. Hussein (Iraq)

toujours encore un certain nombre de civils koweïtiens. Or, je tiens à affirmer, du haut de cette tribune, que l'Iraq a rendu la totalité des militaires koweïtiens prisonniers sous la supervision du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). En fait, depuis le 4 mars 1991 à ce jour, 6 328 Koweïtiens ont été rendus, à la seule exception de 17 Koweïtiens, déjà enregistrés par le CICR qui attend l'approbation des autorités koweïtiennes de les recevoir. L'Iraq a également soumis au Comité international de la Croix-Rouge une liste de 3 536 Koweïtiens - représentant 606 familles se trouvant en Iraq, sans compter 159 autres.

M. Hussein (Iraq)

La partie koweïtienne n'a pas accepté le retour de plus de 170 de ces Koweïtiens enregistrés. Ce sont donc les autorités koweïtiennes qui sont pleinement responsables de l'obstruction faite au retour de ces Koweïtiens, qui sont enregistrés auprès du CICR. Par son mémorandum officiel en date du 28 août 1991, l'Iraq a également informé en détail à ce sujet le Secrétaire général des Nations Unies et le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes et a réitéré son désir de coopérer avec la Croix-Rouge pour remettre à la partie koweïtienne tous ceux présents en Iraq. Nous avons demandé aux Nations Unies et à la Ligue des Etats arabes d'approcher la partie koweïtienne pour l'amener à accepter de recevoir ces ressortissants.

En outre, l'Iraq a demandé au Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes d'envoyer une mission d'enquête pour vérifier cette situation. Le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes a accepté cette requête et la mission est arrivée à Bagdad il y a deux jours. Les autorités iraqiennes coopéreront pleinement avec la mission de la Ligue arabe afin que la vérité soit connue.

D'autre part, les dirigeants koweïtiens ont alerté les milieux politiques et les médias quant à un prétendu débarquement militaire iraquien dans l'île de Bubyian. Une plainte à ce sujet a été déposée au Conseil de sécurité, et certains pays occidentaux et leurs alliés se sont empressés de condamner l'Iraq à la lumière de ces allégations. Par la suite, cependant, l'enquête menée par la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq (UNICOM) a démontré la non-véracité des allégations koweïtiennes. Par des allégations de ce genre, les dirigeants du Koweït veulent assurer que les forces américaines resteront postées dans la région aussi longtemps que possible. Les rapports du groupe d'observateurs, qui sont venus confirmer ceux du Secrétariat général du 23 septembre 1991 sur le cessez-le-feu entre l'Iraq et le Koweït, témoignent de l'adhésion et de la coopération des autorités iraqiennes avec le groupe et attestent que l'Iraq a scrupuleusement observé le cessez-le-feu alors que les violations venaient toutes du côté des forces koweïtiennes.

D'autre part, les Etats-Unis et leurs alliés ne cessent d'insister pour maintenir l'embargo économique à l'encontre de l'Iraq et poursuivent leurs efforts d'extorsion en insistant à ce que l'Iraq finance le coût de la destruction de ses propres armes et l'établissement d'un fonds de compensation.

M. Hussein (Iraq)

Dans le même temps, le peuple iraquien, qui compte plus de 18 millions d'âmes, est privé de nourriture et de médicaments et risque, de ce fait, la famine et les épidémies mortelles. Ce sont les enfants qui seront les premières victimes, les enfants de l'Iraq. C'est ce qu'ont affirmé, à titre d'exemple uniquement, les missions des Nations Unies dirigées par le Secrétaire général adjoint, Marti Ahtisaari, et le Prince Sadruddin Aga Khan, Représentant spécial du Secrétaire général, la mission conjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi que l'équipe de l'Université de Harvard et le Comité de la Croix-Rouge internationale (CICR).

Les pays qui lèvent l'étendard de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme sont ceux-là mêmes qui se livrent aux plus ignobles violations des droits de l'homme les plus élémentaires quand ils font obstacle à la livraison au peuple iraquien de denrées alimentaires, de médicaments et autres produits destinés à la population civile. En imposant ce blocus à l'Iraq et à son peuple, il est clair qu'ils violent les conventions internationales relatives aux droits de l'homme, tels le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Déclaration des droits de l'enfant, la Déclaration des droits de l'homme (1948 et, notamment, la quatrième Convention de Genève de 1949 ainsi que le Protocole qui y est annexé. Toutes ces conventions interdisent toute action empêchant d'approvisionner les civils en nourriture et en médicaments, même en temps de guerre, et le Protocole interdit également d'affamer des civils à des fins de guerre.

La résolution 706 (1991) du Conseil de sécurité va à l'encontre des propositions faites dans les rapports des missions des Nations Unies qui se sont rendues en Iraq. Cette résolution ne cherche pas tant à répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien et à soulager ses souffrances qu'elle ne cherche à exploiter ses besoins et ses souffrances pour imposer à l'économie iraquienne des restrictions sans précédent dans l'histoire. Cela constitue une atteinte à la souveraineté de l'Iraq et une ingérence dans ses affaires intérieures, en violation de la Charte des Nations Unies et de toutes les normes et règles du droit international.

M. Hussein (Iraq)

La résolution 706 (1991) du Conseil de sécurité vise, en fait, le maintien indéfini de l'embargo économique, ce qui est contraire aux dispositions contenues dans le paragraphe 22 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité. Quant à la résolution 706 (1991) elle se contente d'allouer à l'Iraq le strict minimum de produits alimentaires et médicaux, juste de quoi ne pas mourir de faim, en somme, sans lui donner la possibilité d'entreprendre les travaux de reconstruction nécessaires pour effacer les horribles destructions infligées par l'agression militaire à son économie dans les domaines de l'agriculture, de l'irrigation, des communications, des ponts, des soins médicaux et de l'industrie du pétrole.

La résolution 706 (1991) du Conseil de sécurité cherche, en fait, à faire pression sur l'Iraq pour qu'il place ses ressources pétrolières sous contrôle, et pour que ses besoins économiques et sa politique monétaire soient tributaires d'un petit groupe d'Etats qui s'est intitulé le gardien du peuple iraquien, éliminant le rôle de son gouvernement, et mettant au point à cet effet un mécanisme qu'il est impossible de mettre en oeuvre.

Ainsi, la résolution 706 (1991) du Conseil de sécurité, qui, à l'origine, était censée répondre aux besoins économiques et humanitaires de l'Iraq et de son peuple, s'est révélée contraire à la Charte des Nations Unies et revient à imposer une tutelle étrangère à la volonté indépendante du peuple iraquien. En outre, cette résolution torpille les dispositions de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité qui permet à l'Iraq d'acheter des denrées alimentaires, des médicaments et d'autres produits destinés à la population civile, à l'abri de toute tutelle ou interférence.

Il convient de mentionner ici le tapage provoqué ces jours-ci dans les médias au sujet du groupe d'observateurs actuellement en Iraq, dirigé par M. David Kay. A cet égard, il faut que je mentionne les faits suivants. La formule qui régit la présentation des documents et autres éléments par les groupes d'observateurs exige que ces documents et autres éléments soient enregistrés dans un procès-verbal signé par les deux parties. De même, tous les éléments doivent être décrits et photographiés pour éviter toute falsification ou altération. Ce qui est arrivé, en fait, c'est que le groupe d'inspection a insisté pour saisir un grand nombre de documents sans observer les procédures requises. Mieux encore, le chef du groupe a refusé dès le

M. Hussein (Iraq)

début de se conformer à ces procédures. Il ne s'est pas contenté du vacarme qu'il a engendré, et a voulu se saisir des dossiers personnels des employés travaillant dans le domaine de l'énergie qui ne contenaient que leurs adresses, leurs photographies et des détails personnels.

Quoique, d'une part, cette affaire ne relève nullement des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dépasse le mandat du groupe d'inspection, d'autre part, elle met en danger la vie de ces fonctionnaires, étant donné que ces dossiers tomberont inévitablement dans les mains de services de renseignements étrangers et, par conséquent, entre les mains du Mossad israélien. Et l'histoire de cette agence criminelle est bien connue; c'est le Mossad qui a assassiné un certain nombre de travailleurs dans le domaine de l'énergie nucléaire en Iraq, qu'ils aient été iraqiens ou arabes.

Enfin, je me dois de rappeler que c'est David Kay, qui dirige le groupe d'inspection actuel, qui a soulevé ce tollé et c'est lui également qui avait, en juin dernier, provoqué un tollé similaire contre l'Iraq.

M. Hussein (Iraq)

Les 12 autres groupes d'inspecteurs qui se sont rendus en Iraq ont fait leur travail tranquillement et ont exprimé leur reconnaissance aux autorités iraqiennes pour leur coopération. La répétition de ces événements, la façon dont ils se sont déroulés et le moment auquel ils ont eu lieu, au début de la session de l'Assemblée générale alors qu'un climat favorable au peuple iraqien et à sa cause pouvait être créé, ayant pour but la levée du blocus économique en faveur de nos enfants, de nos personnes âgées et de nos femmes, nous laissent à penser que l'intention de cette équipe était de créer un climat tendu et anti-iraqien. Cela confirme ce que nous avons dit auparavant, c'est-à-dire que cette personne suit des instructions tendancieuses qui ne sont pas en accord avec la mission que lui avaient confiée les Nations Unies.

Ce que nous avons vu du soi-disant nouvel ordre mondial suggère clairement qu'il s'agit d'un ordre unipolaire qui ignorera les besoins et les intérêts des pays en développement. C'est un ordre qui sera établi sur la base des positions et des décisions dictées par un pays ou un groupe de pays, positions et décisions permettant de servir les intérêts mesquins de ces pays d'une façon sélective en utilisant deux poids, deux mesures, ce qui est tout à fait contraire aux principes de justice et d'équité consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Les caractéristiques de ce nouvel ordre mondial jusqu'à présent ne sont rien de plus qu'une interférence flagrante dans les affaires intérieures des autres Etats, un mépris total des droits du peuple palestinien, qui continue à vivre sous occupation et domination étrangères, et une politique sélective permettant à certains pays de s'armer à leur guise, y compris les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, tandis que, parallèlement, un embargo total est imposé sur d'autres pays.

Les exemples foisonnent dans le monde de critères portant deux poids, deux mesures adoptés par certains Etats, et à leur tête les Etats-Unis. Je me contenterai de donner un exemple qui touche l'Iraq. Lorsque l'Iraq prend des mesures pour protéger la sécurité et la stabilité à l'intérieur de son territoire contre des bandes qui s'infiltrèrent, des traîtres et des agents étrangers qui se livrent au pillage, au sabotage et au meurtre, les forces occidentales interviennent, même militairement, pour protéger ces terroristes.

M. Hussein (Iraq)

Lorsque la Turquie lance des raids et des offensives militaires à l'intérieur du territoire iraquien, sous prétexte d'attaquer des saboteurs et des terroristes qui s'étaient enfuis de Turquie, les Etats-Unis, dans des déclarations faites par des fonctionnaires au plus haut niveau, appuient de telles actions.

La question de Palestine constitue l'exemple le plus flagrant à cet égard. Alors que de nombreux pays demandent l'application de la légalité internationale et essaient de cacher leurs actes illégitimes contre l'Iraq derrière ce slogan, certains d'entre eux continuent d'ignorer les droits du peuple palestinien tandis que les résolutions des Nations Unies sur la question de Palestine ne sont toujours pas appliquées. Et pendant ce temps, les forces de l'occupation sioniste poursuivent leur politique d'annexion des terres arabes occupées, construisent des colonies de peuplement, exécutent les plans d'immigration juive et emploient les méthodes de répression les plus horribles contre le peuple de Palestine sans défense, y compris les femmes et enfants.

La justice, l'équité et les principes de la Charte des Nations Unies exigent de la communauté internationale qu'elle se range aux côtés du peuple palestinien lorsqu'il revendique son droit à l'autodétermination sur sa propre terre de Palestine, comme tout autre pays qui a recouvré son indépendance, et lui donne la possibilité d'exercer ses droits indéniables et inaliénables et d'établir un Etat indépendant, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime.

Or nous sommes témoins, aujourd'hui, de tentatives destinées à marginaliser le rôle des Nations Unies et, partant, à négliger ses décisions. Les Nations Unies doivent jouer un rôle majeur et efficace dans ce domaine et dans la mise en application de leurs résolutions adoptées précédemment sur la question de Palestine, et pour commencer le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods, ainsi que de tous les autres territoires arabes occupés. Il faut également mettre un terme à l'immigration massive des Juifs de l'Union soviétique et d'autres pays, et à leur installation en Palestine occupée.

Toute mesure qui ne prend pas en considération le fait que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est le seul représentant légitime du

M. Hussein (Iraq)

peuple palestinien équivaldrait à tenter d'imposer une solution qui fait fi de la volonté de ce peuple, ce que nous ne devons pas accepter.

Nous affirmons à cette occasion que la position de principe de l'Iraq est d'appuyer la lutte du peuple palestinien sous le commandement de l'OLP, pour recouvrer tous ses droits inaliénables. Cette position de principe, alliée à une détermination ferme du peuple et du commandement iraqiens de confronter les stratagèmes sionistes et impérialistes qui visent l'avenir du peuple palestinien et la nation arabe dans son ensemble, ont incité les cercles sionistes et impérialistes, leurs alliés et leurs complices, à lancer l'agression des 30 pays coalisés afin de détruire l'Iraq et ses potentiels.

J'aimerais, en clôturant ma déclaration, attirer l'attention des Etats Membres des Nations Unies sur l'objectif fondamental qui a présidé à la création de cette organisation : préserver la souveraineté des peuples sur leurs territoires et sauvegarder leur droit à vivre dans la liberté et la dignité.

L'Assemblée fait face maintenant à une situation humaine tragique qui frappe le peuple iraquien, dont l'apport à la civilisation humaine depuis plus de 6 000 ans a été considérable, comme il a tant donné pour le progrès, la justice et l'humanité. Ce peuple est aujourd'hui confronté au spectre de la pire des famines et des maladies dû au blocus économique injuste, et dont les premières victimes sont les enfants, les femmes, les personnes âgées et autres civils innocents.

Par conséquent, cette organisation, dont la Charte promet la dignité de l'individu, voit sa conscience et son humanité mises à l'épreuve. L'histoire la jugera selon la manière dont elle aborde et traite cette situation tragique.*

M. ALATAS (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir, Monsieur le Président, au nom de la délégation indonésienne et en mon nom propre, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux que la direction de cette session a été confiée à un diplomate expérimenté et à un représentant éminent d'un pays d'Asie fraternel avec lequel nous avons

* Le Président assume la présidence.

M. Alatas (Indonésio)

traditionnellement toujours eu des relations proches et amicales. Votre élection à ce poste élevé est à la fois une reconnaissance de vos qualités personnelles et une preuve du rôle accru et de la stature de l'Arabie saoudite dans les affaires du monde.

A votre prédécesseur, S. E. M. Guido de Marco, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance et notre respect pour la manière excellente avec laquelle il a dirigé nos travaux pendant une année fertile en événements.

M. Alatas (Indonésie)

L'Indonésie se réjouit sincèrement de l'admission de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membres à part entière. Nous sommes convaincus que cette décision contribuera à rapprocher davantage ces deux pays de la réalisation de leur aspiration commune à la réunification. Qu'il me soit également permis d'exprimer mes sincères félicitations à nos proches voisins du Pacifique : la République des Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie. L'Indonésie se réjouit à la perspective de développer des relations étroites et mutuellement avantageuses avec ces pays. Nous sommes également très heureux d'accueillir parmi nous l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie et de les féliciter d'avoir reconquis à bon droit leur place légitime parmi les nations souveraines.

Nous nous trouvons à un tournant historique sans précédent, un moment riche à la fois de possibilités et de défis qui ne s'est jamais présenté à nous depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

La transformation spectaculaire des relations Est-Ouest a mis fin à la guerre froide et libéré du même coup des ressources humaines et matérielles qui pendant très longtemps étaient liées à la rivalité idéologique, à la politique des blocs et à l'affrontement. Les transformations radicales et les puissantes nouvelles tendances qui se font sentir sur la scène internationale ont fait renaître l'espoir d'une ère nouvelle dans les relations internationales, d'une plus grande paix et d'une prospérité plus équitablement répandue dans le monde.

On a assisté durant l'année écoulée à un nouveau renforcement du rapprochement et de la coopération entre les grandes puissances, notamment les efforts visant à régler et à désamorcer les tensions et les conflits régionaux. Le regain de confiance dans la capacité du multilatéralisme à s'attaquer efficacement aux problèmes mondiaux s'est traduit par une justification nouvelle et bienvenue du rôle et de la valeur de l'Organisation des Nations Unies. Dans le continent européen, jusque-là dangereusement divisé, le processus de fusion et d'intégration a gagné un nouvel élan. Parallèlement, l'interdépendance de plus en plus profonde et la globalisation de l'économie mondiale accentuent la nécessité d'une coopération mutuellement avantageuse, plus rationnelle et plus équitable entre les nations.

M. Alatas (Indonésie)

Il est toutefois évident que les transformations des relations Est-Ouest ne peuvent à elles seules éliminer toutes les incidences et les causes de conflit dans le monde, ce qu'elles n'ont d'ailleurs pas fait. La crise récente dans le Golfe et les problèmes complexes qui se posent lorsqu'on s'attaque à ses conséquences sont un rappel douloureux de la fragilité de la situation internationale actuelle en matière de sécurité.

Les perspectives et les possibilités très engageantes résultant de l'amélioration du climat politique mondial continuent d'offrir un contraste frappant avec l'émergence de nouveaux problèmes, de défis sans précédent, d'incertitudes omniprésentes et d'inéquités non résolues, à laquelle se greffe la persistance de ce même type de problèmes mais plus anciens. Les tensions et les conflits latents, les luttes ethniques et les querelles religieuses continuent de secouer de nombreux pays et régions du monde. Les derniers vestiges du colonialisme et le racisme institutionnalisé n'ont toujours pas été éliminés du tissu des relations entre les Etats et les individus. La tendance à l'intégration entre Etats s'accompagne simultanément d'un phénomène profondément inquiétant de désintégration des Etats et des sociétés, en Europe ainsi que dans différentes parties du monde en développement.

Les changements positifs enregistrés dans le domaine politique n'ont pas été suivis de changements correspondants sur le plan économique, où des disparités constantes et des injustices inacceptables continuent d'aggraver les relations Nord-Sud. Il semblerait donc que le monde demeure dans une position difficile, partagé entre les anciens concepts et les nouvelles réalités, et qu'il existe une ligne de front entre les privilèges menacés des riches et la survie menacée des pauvres.

L'avènement d'une ère nouvelle dans les relations internationales a fait renaître l'espoir d'édification d'un nouveau système de gestion des affaires mondiales et d'un nouvel ordre mondial de paix durable, de sécurité commune et de développement soutenu. Mais si le but recherché est de réaliser la légitimité et l'acceptation de la communauté internationale dans son ensemble, alors il ne peut que se fonder sur la reconnaissance de la place centrale occupée par l'Organisation des Nations Unies dans un tel ordre. Un nouvel ordre international digne de ce nom doit reposer fermement sur les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et être organisé sur la base des

M. Alatas (Indonésie)

préceptes de l'universalité et de l'égalité souveraine, de façon à englober toutes les nations, grandes et petites, fortes et faibles. Car c'est seulement par une responsabilité équitablement partagée et par un engagement commun à la coopération et à la solidarité mondiales que nous pouvons espérer gérer les changements massifs qui transforment actuellement les relations internationales. En outre, une paix durable et une sécurité stable ne peuvent être réalisées à moins que le concept de sécurité lui-même soit élargi de façon à comprendre des menaces non militaires telles que le sous-développement structurel et la pauvreté de masse, le chômage à grande échelle et la migration transfrontière, la pénurie de ressources et la sérieuse dégradation de l'environnement.

En bref, si nous voulons édifier un nouvel ordre mondial viable, alors il faut que son architecture et sa gestion soient conçues globalement et ne pas dépendre de la puissance militaire et économique d'un pays donné ou d'un groupe de pays. Le nouvel ordre mondial doit être consacré à la paix et à la justice, à la sécurité et au développement, à la démocratie à l'intérieur des Etats et entre eux, ainsi qu'à la promotion des droits fondamentaux des nations et de chaque être humain.

Les nouveaux schémas des relations entre les grandes puissances nous conduiront inévitablement à un nouvel environnement mondial en matière de sécurité, un environnement qui ne sera plus ancré sur le bipolarisme des querelles Est-Ouest, mais qui sera beaucoup plus complexe dans ses interactions mutuelles et, pour un certain temps, moins visible dans son évolution. On peut donc s'attendre à ce que la période de transition soit marquée par un certain flottement et de l'instabilité, inhérents à une telle période. Dans ces conditions, la nécessité de redoubler d'efforts dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement devient encore plus urgente et importante.

Nous sommes encouragés par les progrès importants réalisés au cours de l'année écoulée. Nous nous félicitons de la signature du Traité sur les forces classiques en Europe, tout en sachant fort bien que les limitations qu'il impose ne s'appliquent pour le moment qu'à une seule, quoique vitale, région du monde. Nous nous félicitons également de l'accord sur les armes stratégiques conclu le mois dernier entre les Etats-Unis et l'Union

M. Alatas (Indonésie)

soviétique, accord qui leur impose une réduction importante de leurs arsenaux nucléaires. La Chine et la France viennent de faire savoir qu'ils étaient prêts à adhérer au Traité sur la non-prolifération, éliminant ainsi une de ses principales lacunes. La Conférence d'amendement des Etats parties au Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires tenue en janvier dernier est arrivée à point nommé pour imprimer un nouvel élan aux efforts visant à atteindre l'objectif communément accepté d'un arrêt complet des essais nucléaires - processus qui se poursuit encore.

Les possibilités accrues qui s'offrent actuellement à nous du fait de la transformation du climat mondial devraient donc être saisies, et des efforts soutenus devraient être déployés pour accélérer la réalisation de progrès sur les questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour du désarmement. Ces questions comprennent notamment de nouvelles réductions des armes nucléaires à des niveaux raisonnablement suffisants, en tant qu'étape intermédiaire vers leur élimination finale; la conclusion d'un traité d'interdiction de tous les essais nucléaires par tous les Etats dans tous les milieux; l'interdiction de toutes les armes de destruction massive; la conclusion, le plus rapidement possible, d'une convention globale sur les armes chimiques; le renforcement de l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques; et l'arrêt de l'accroissement excessif des arsenaux militaires et du transfert d'armes classiques, en tenant compte des besoins légitimes des Etats en matière de sécurité et en assurant la participation des pays qui fournissent ces armes et de ceux qui les reçoivent à ce processus.

M. Alatas (Indonésie)

Le fait qu'en raison des progrès rapides de la science et de la technologie de nouvelles armes plus destructrices et perfectionnées continuent de venir garnir les arsenaux de nations est tout aussi préoccupant, bien que leur nombre soit en diminution. C'est pourquoi l'Indonésie n'a cessé de souligner la nécessité d'aborder d'urgence les aspects qualitatifs de la course mondiale aux armements. Il est généralement reconnu que les armes de demain seront plus déstabilisantes, créeront une plus grande vulnérabilité, augmenteront le risque de guerre et compliqueront davantage les tentatives pour inverser la course aux armements. Ainsi, l'innovation technologique revêt une importance fondamentale, non seulement pour ce qui est de la course aux armes qualitatives, mais aussi de la sécurité internationale.

Si un esprit de conciliation prévaut sur le plan mondial, des foyers de tension et de conflit persistent malheureusement, en particulier sur les continents du monde en développement. Même si l'opposition entre superpuissances à propos de ces conflits a quasiment disparu aujourd'hui et si les antagonismes laissent de plus en plus la place au dialogue et à la négociation, les progrès vers le règlement de ces conflits sont encore lents et incertains.

L'Afghanistan continue d'être le théâtre d'hostilités armées, malgré les initiatives encourageantes récemment entreprises en vue d'un règlement négocié. La décision conjointe des Etats-Unis et de l'Union soviétique de cesser la fourniture d'armes aux parties en guerre était positive et opportune, mais elle n'a hélas pas permis d'arrêter les combats. Ma délégation estime qu'à ce stade la proposition en cinq points du Secrétaire général pourrait servir de base utile à l'armorce d'un dialogue intra-afghan en vue de la mise en place d'un gouvernement largement représentatif au sein d'un Afghanistan souverain, indépendant et non aligné.

En ce qui concerne la question de Chypre, une solution définitive n'est toujours pas à portée de la main en dépit des efforts ininterrompus déployés pour, à tout le moins, élaborer un accord général mutuellement acceptable. Nous espérons que les pourparlers quadripartites de haut niveau prévus entre les dirigeants turcs et grecs des deux communautés chypriotes se concrétiseront dans un proche avenir et les rapprocheront d'un règlement fondé sur le concept d'une fédération bicommunale et bizonale.

M. Alatas (Indonésie)

En Afrique du Sud, les piliers législatifs de l'apartheid tels que le Population Registration Act, le Group Areas Act et le Land Act ont finalement été abrogés. Malgré tous ces événements positifs, le fondement du système de l'apartheid, en particulier sa constitution antidémocratique, est toujours en place et le processus de négociations destiné à le remplacer doit être accéléré. Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite sans relâche des violences entre factions dont le régime de Pretoria doit être tenu pour responsable. Par conséquent, toute levée des sanctions doit être différée tant que des changements fondamentaux vers l'édification d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale, fondée sur le suffrage universel, ne seront pas devenus irréversibles.

La crise grave que connaît le Golfe persique depuis le mois d'août de l'année dernière nous a brutalement rappelé que la sécurité internationale était précaire en dépit de la détente observée entre les grandes puissances. L'Indonésie déplore vivement l'étendue des ravages, les pertes en vie humaines, les souffrances humaines et les dégâts matériels causés par l'invasion du Koweït par l'Iraq et la guerre multinationale qui s'ensuivit afin d'y remédier. Nous nous félicitons de tout cœur du rétablissement de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Koweït et de son gouvernement légitime. Mais aujourd'hui la communauté internationale a pour tâche d'aborder les ramifications et les problèmes complexes de la période d'après-guerre, y compris les aspects humanitaires. A cet égard, les Nations Unies ont un rôle crucial à jouer et doivent retrouver une place centrale en guérissant les blessures infligées par la guerre et en instaurant une paix et une sécurité durables sur la base de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

La guerre du Golfe avait pour justification de préserver la paix et de la sécurité internationales et de veiller au strict respect des résolutions du Conseil de sécurité. Il est temps maintenant que ces règles soient appliquées de façon égale et complète aux problèmes sous-jacents plus vastes de la région, qui depuis si longtemps ont fait du Moyen-Orient la poudrière du monde.

Nous devons maintenant nous pencher sur des questions plus importantes qui ont toujours été au cœur des conflits angoissants et des inimitiés dans

M. Alatas (Indonésie)

la région, à savoir la lutte légitime du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime, afin de garantir ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance dans sa propre patrie, le retrait d'Israël de toutes les terres arabes et palestiniennes occupées illégalement, y compris Jérusalem et le Golan arabe syrien, ainsi que les aspects et les besoins de sécurité plus vastes de tous les pays de la région.

Israël adopte aujourd'hui une attitude encore plus inflexible vis-à-vis de toutes les tentatives destinées à aboutir à un règlement juste et pacifique du conflit. A cet égard, l'Indonésie se félicite de l'initiative des Etats-Unis de réunir une conférence de paix restreinte conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et au principe de la terre pour la paix, et prend note de la réponse positive des pays arabes directement intéressés. Toutefois, nous avons de sérieuses craintes concernant certains aspects du cadre de négociation proposé, notamment le droit que s'est arrogé Israël de déterminer la nature et la composition de la représentation palestinienne. Nous continuons de croire que finalement la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, telle que demandée dans la résolution 38/58 C, demeure le cadre de négociations le plus approprié à l'intérieur duquel tous les éléments fondamentaux d'un règlement juste pourraient être abordés globalement. Pour être globale, une telle solution doit nécessairement inclure la restauration de la souveraineté de la Syrie sur le Golan et le retrait complet de toutes les forces d'occupation israéliennes du Sud-Liban.

Ces 20 dernières années, le Cambodge a été le théâtre d'un conflit sans fin et de souffrances humaines indicibles, ainsi qu'une source de tension, de troubles et de division en Asie du Sud-Est. Je suis très satisfait de constater que les efforts inlassables déployés pour mettre fin à la tragédie cambodgienne sont sur le point d'aboutir.

Depuis le mois de septembre de l'année dernière, le processus de paix s'est considérablement accéléré, ce qui s'est traduit par plusieurs percées décisives. Comme on le sait, le document-cadre d'un règlement politique d'ensemble, sur lequel les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont tombés d'accord en août de l'année dernière, a été accepté ultérieurement par

M. Alatas (Indonésie)

les parties cambodgiennes et appuyé par la communauté internationale tout entière. Grâce au soutien et aux contributions actives des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, le représentant du Secrétaire général et les coprésidents des trois commissions de travail de la Conférence de Paris sur le Cambodge, l'Australie, le Canada, l'Inde, le Japon, le Lao et la Malaisie, les deux coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge sont ainsi parvenus à transformer ce cadre en une série de projets d'accords achevés pour un règlement politique d'ensemble. Grâce à des négociations intensives et aux nombreuses réunions de Jakarta, de Paris, de Pattaya, de Beijing et enfin de New York, les principaux points litigieux de ces projets d'accords sont désormais réglés. La voie est ainsi ouverte à leur adoption et à leur signature éventuelles lors d'une prochaine conférence de Paris.

M. Alatas (Indonésie)

Dans ce processus, les progrès réalisés dans le cadre de la réunion du Conseil national suprême (CNS) lui-même, sous la présidence avisée de S. A. le Prince Sarndech Norodom Sihanouk, revêtent une importance cruciale et indiquent avant tout le fonctionnement efficace du CNS et le début du processus de réconciliation nationale attendu depuis si longtemps.

Bien qu'il nous reste encore quelques détails à régler, nous pouvons dire que nous voyons enfin la lumière au bout du tunnel et, cette fois, ce n'est pas la lumière d'un train qui file à toute allure! En fait, la présence du Prince Sihanouk et des autres membres de la délégation du Conseil national suprême du Cambodge à la présente session de l'Assemblée générale est le symbole de cet état de choses encourageant, et nous partageons tous le sentiment d'optimisme qu'il a exprimé dans la déclaration qu'il a faite hier à l'Assemblée.

Le mérite revient dans une large mesure aux dirigeants cambodgiens qui ont fait preuve de sagesse et su placer les intérêts plus élevés de leur nation au-dessus de la rancœur, de la récrimination et de la revanche. Mais, ayant été étroitement engagé avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans le long processus de négociation, je voudrais également rendre hommage à la France, l'infatigable coprésident de la Conférence de Paris, aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour leur engagement et leur rôle décisif, aux pays de l'ANASE pour leur appui et leur solidarité, à notre Secrétaire général et à son Représentant spécial pour leur contribution inestimable et leurs efforts inlassables, à tous les participants à la Conférence de Paris et, en fait, à tous les Etats Membres des Nations Unies pour leur coopération et leur foi inébranlables.

L'année écoulée a également été marquée par des changements continuels et la transition dans l'économie internationale. Mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, certains événements positifs qui se déroulent actuellement dans le domaine politique doivent encore être traduits dans le domaine économique.

L'espoir que l'amélioration des relations Est-Ouest sera porteuse de dividendes de la paix importants, dans l'intérêt surtout des pays en développement, ne s'est pas encore concrétisé. Les espoirs formulés antérieurement que l'évolution internationale allait enfin ouvrir de nouvelles

M. Alatas (Indonésie)

possibilités pour un progrès économique plus généralisé ont été ultérieurement sapés par la crise du Golfe et ses conséquences, avec toutes leurs incidences économiques et financières.

L'Uruguay Round, à ce qui devait être son ultime séance à Bruxelles en décembre de l'année dernière, n'a pas réussi à aboutir à une heureuse conclusion, laissant ainsi augurer un protectionnisme accru et la poursuite de graves déséquilibres et de restrictions dans les relations entre les pays industrialisés et les pays en développement.

La mondialisation croissante et les progrès rapides en matière de science et de technique qui modifient radicalement le schéma de la production mondiale et les échanges économiques et financiers offrent en effet de plus grandes possibilités pour le progrès commun. Cependant, ils peuvent avoir en même temps des effets négatifs sur la position des pays en développement pour ce qui est des avantages comparés, du commerce et de la division internationale du travail.

En outre, il est aujourd'hui reconnu que les transformations spectaculaires dans les économies de l'Europe centrale et de l'Europe orientale, ainsi que la formation de groupements économiques puissants parmi les pays développés, peuvent avoir à la fois des effets positifs et négatifs sur les perspectives de croissance des pays en développement. Ainsi, les éléments d'incertitude et d'imprévisibilité dans l'évolution économique mondiale tendent à être plus marqués.

Ces événements négatifs, qui viennent s'ajouter à l'héritage paralysant des années 80 dont la plupart des pays en développement cherchent encore à se remettre, ont inévitablement aggravé les difficultés et les dilemmes auxquels font face les pays en développement. Dans ce contexte, nous sommes particulièrement préoccupés devant la situation critique qui persiste en Afrique, où les privations économiques et sociales de millions de personnes exigent une action concertée.

Compte tenu de ces réalités, il est urgent et crucial de dégager un nouveau consensus mondial et d'obtenir un engagement en faveur du renforcement de la coopération internationale, et en particulier de la revitalisation de la croissance économique et du développement des pays en développement. Le progrès économique soutenu du Nord n'est pas possible sans la croissance

M. Alatas (Indonésie)

économique du Sud, car le sort et la prospérité des deux sont maintenant inextricablement liés.

Une paix durable ne saurait reposer seulement ou principalement sur la force des armes; elle devrait reposer sur les bases solides que sont le progrès économique et la justice sociale, aussi bien entre les nations qu'au sein des nations. Elle ne peut non plus être édifiée sur les sables mouvants de l'incertitude.

Il est évident que la reprise du dialogue Nord-Sud est maintenant plus pressante que jamais. Cependant, si nous avons appris quelque chose des expériences frustrantes et des causes de l'impasse prolongée que nous avons connues dans le passé, ce dialogue, lorsqu'il sera repris, ne devrait plus être présenté comme s'il s'agissait de répondre aux "exigences" des pays en développement ou perçu à tort comme s'il s'agissait d'un "acte de charité" de la part des pays développés. Il doit plutôt se fonder sur les impératifs d'une interdépendance véritable, sur les intérêts et les avantages mutuels. L'Indonésie reste convaincue que, malgré la vaste diversité des niveaux de développement, des besoins et des préoccupations économiques, tant le Nord que le Sud partagent un intérêt véritable et quantifiable dans la recherche de systèmes commerciaux et monétaires ouverts et équitables; dans la réalisation de marchés de produits primaires stables à des prix qui soient rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs; dans la recherche d'une solution globale et durable à la crise de la dette sur la base d'une approche orientée vers le développement; et dans la garantie d'un développement durable grâce à la coopération internationale effective dans la protection de l'environnement.*

La menace d'une destruction écologique irréversible et ses conséquences sur le bien-être de l'humanité et sur le développement sont devenues l'une des principales préoccupations de la communauté internationale. L'Indonésie, qui a toujours appuyé pleinement le besoin pressant qu'est la protection de l'environnement, estime qu'il faut maintenir une approche équilibrée à cet égard. En tant que question qui affecte la communauté internationale tout entière, il est impérieux que les problèmes écologiques soient examinés sur la

* M. Rogers (Belize), Vice-Président, assume la présidence.

M. Alatas (Indonésie)

base d'une responsabilité partagée équitablement par tous les pays et que cette question ne devienne pas un nouveau sujet de litige entre le Nord et le Sud. Elle ne doit pas non plus devenir une condition supplémentaire à la coopération en faveur du développement. Cela exige un niveau sans précédent tant des efforts nationaux que de la coopération internationale, y compris la fourniture de ressources financières supplémentaires et l'accès des pays en développement à des technologies bien conçues en matière d'environnement.

Paradoxalement, la richesse et la pauvreté ont toutes deux contribué à la dégradation de l'environnement. Il est maintenant couramment reconnu que les schémas passés et actuels du développement dans les pays industrialisés ont été l'une des principales causes des dommages causés à l'environnement. Par ailleurs, les pays en développement devront surmonter les problèmes de la pauvreté et les pressions démographiques s'ils veulent poursuivre un développement durable en matière d'environnement.

L'Indonésie reconnaît que le fait d'être le conservateur de forêts tropicales riches et vastes est une bénédiction qui, toutefois, l'oblige à assumer une responsabilité particulière. Nous faisons tout en notre pouvoir, dans la mesure de nos capacités matérielles et technologiques limitées, pour éviter qu'elles ne soient déboisées et pour préserver leurs diverses richesses biologiques. Nous devons cependant faire remarquer que ce ne sont pas seulement les forêts tropicales qui sont gravement menacées mais aussi, pour diverses raisons, les forêts boréales et tempérées. C'est pourquoi, pour poursuivre une gestion forestière durable visant à la fois leur préservation et leur utilisation économique, il faudra élaborer un cadre global de coopération.

M. Alatas (Indonésie)

Nous sommes convaincus que l'année prochaine au Brésil, la Conférence des Nations Unies sur le développement et l'environnement adoptera une approche globale équilibrée pour traiter l'ensemble des problèmes inscrits à son ordre du jour, y compris ceux relatifs au changement climatique et aux déchets toxiques dangereux.

La protection des droits de l'homme aussi est récemment devenue un sujet de plus grave préoccupation et attention pour la communauté internationale, mais le problème des droits de l'homme n'est assurément pas nouveau. Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, l'Organisation a élaboré un ensemble de pactes, conventions et autres instruments de plus en plus important qui constitue une déclaration internationale des droits de l'homme et, ce faisant, des approches conceptuelles, des principes et des procédures généralement reconnus sont apparus.

Nul n'ignore qu'on distingue deux grandes catégories de droits de l'homme, à savoir les droits civiques et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels. Ces droits, à leur tour, sont liés aux droits de l'individu et aux droits de la communauté, de la société ou de la nation. La promotion et la protection de toutes les catégories de droits de l'homme sont indispensables au plein exercice de la dignité humaine et à la réalisation des aspirations légitimes de l'individu comme de celles de la société tout entière.

Par conséquent, les droits de l'homme sont indivisibles et étroitement reliés entre eux et c'est précisément parce que ces droits sont indivisibles qu'il serait injustifiable de mettre exclusivement l'accent sur une catégorie au détriment d'une autre. On ne peut évaluer objectivement les résultats obtenus dans le domaine des droits de l'homme par chaque Etat que si l'on tient compte de toutes les catégories de droits.

De plus, l'indivisibilité suppose aussi qu'il y ait un rapport équilibré entre les droits de l'individu et ceux de la société, ce qui revient à dire que les individus ont des obligations envers leur communauté ou leur société. Cet équilibre est indispensable car son absence pourrait conduire au déni des droits de la société dans son ensemble et bien sûr à l'instabilité et à l'anarchie.

M. Aiatas (Indonésie)

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales ont incontestablement valeur universelle. Toutefois, on reconnaît généralement que leur application dans le contexte national relève de la compétence et de la responsabilité de chaque gouvernement, tout en tenant compte de la variété complexe des problèmes, des différents systèmes de valeurs et de la situation économique, sociale et culturelle différente dans chaque pays. Cette compétence nationale non seulement découle du principe de la souveraineté, mais est également une conséquence logique du droit inhérent des nations à leur identité nationale et culturelle et de leur droit de choisir leur propre système social et économique.

Je suis absolument d'accord avec le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport annuel, à savoir que :

"L'idée suivant laquelle le principe de la non-ingérence dans ce qui relève au premier chef de la juridiction interne des Etats ne devrait pas permettre que soient impunément commises des violations massives et systématiques des droits de l'homme est de plus en plus largement partagée." (A/46/L, p. 10, 5e paragraphe)

Mais, comme il le note également dans le même rapport :

"La plus grande prudence s'impose, car il ne faudrait pas que la défense des droits de l'homme conduise à empiéter sur la juridiction interne et souveraine des Etats. Faire peu de cas de ce principe serait le plus sûr moyen de sombrer dans l'anarchie."

(Ibid., p. 11, 3e paragraphe)

Par conséquent, je crois que pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, le principal objectif est de coopérer pour favoriser une prise de conscience commune de la communauté internationale et encourager les progrès en matière de respect et de protection desdits droits, plutôt que d'accuser, sermonner et s'engager dans des campagnes pour des motifs politiques. Nous ne pouvons pas refaire le monde à notre propre image, mais nous pouvons le rendre plus humain, plus pacifique et plus équitable pour tous.

L'Indonésie s'est toujours attachée à respecter les principes humanitaires, les droits de l'homme fondamentaux et les libertés tels qu'énoncés dans le Pancasila, sa philosophie d'Etat, ainsi que dans sa Constitution de 1945, ses dispositions législatives et réglementaires

M. Alatas (Indonésie)

nationales et son ancienne culture. Sur le plan international, en tant que membre de la Commission des droits de l'homme, l'Indonésie continuera d'œuvrer activement pour assurer la promotion et la protection des droits de l'homme sur la base de l'universalité, de l'objectivité, de l'indivisibilité et de la non-sélectivité.

L'abus des drogues et le trafic illicite des stupéfiants, à la fois symptômes et causes de dégénérescence sociale, demeurent des sujet de grave préoccupation à l'ordre du jour des nations et de la communauté internationale. Une solution globale fondée sur une coopération multilatérale se profile à l'horizon. Cependant, l'abus des drogues et les autres activités criminelles continueront à se développer dans un contexte de laisser-aller économique et social et de stagnation.

A long terme, c'est le développement qui nous permet d'espérer résoudre avec succès les problèmes sociaux et nous en donne la possibilité. L'idée de convoquer un sommet mondial sur le développement social mérite donc d'être examinée sérieusement : cela permettrait non seulement de centrer l'attention de la communauté internationale sur ces importantes questions, mais également de traiter les problèmes socio-économiques sous tous leurs aspects.

On s'est efforcé de réformer l'Organisation des Nations Unies dès les toutes premières années qui ont suivi sa création, mais plus récemment, dans le nouveau climat de l'après-guerre froide, la communauté internationale a manifesté un net regain d'intérêt en ce qui concerne la nécessité de rendre l'instance mondiale plus efficace et plus démocratique dans l'exécution de ses tâches principales et l'accomplissement des objectifs pour lesquels elle a été créée. A cette fin, de nombreuses propositions ont été faites par d'éminents experts en la matière et différentes organisations non gouvernementales (ONG). Au sein même de l'ONU, différentes réformes ont déjà pris corps afin d'améliorer certaines structures et procédures.

Il est néanmoins évident qu'il nous reste encore beaucoup à faire si nous voulons que l'ONU devienne l'instrument principal d'un exécutif mondial dans la nouvelle ère des relations internationales qui s'annonce. L'amélioration des relations entre les grandes puissances, qui s'est manifestée, entre autres, dans le nouvel esprit de coopération entre les membres permanents du Conseil de sécurité, nous offre fort opportunément l'occasion de revoir le

M. Alatas (Indonésie)

concept d'action collective pour la paix et la sécurité inscrit dans la Charte afin d'en faire un système pratique et efficace de sécurité collective.

A cette fin, le Conseil de sécurité devrait voir son mandat étendu et son ordre du jour élargi pour pouvoir s'occuper également des menaces à la paix et à la sécurité qui ne sont pas d'ordre militaire. De plus, en coopération avec le Secrétaire général, le Conseil de sécurité devrait élaborer une diplomatie préventive ou d'anticipation. Ainsi, il pourrait convoquer des réunions périodiques à un niveau politique élevé pour étudier le contexte international, identifier les situations de conflit éventuel et lancer des discussions et des mesures avant qu'elles ne dégèrent en crise ou en conflit armé. De même, on estime généralement qu'il devrait y avoir une coordination et une synchronisation plus étroites entre le Conseil et l'Assemblée générale sur des questions qui mettent en jeu les intérêts fondamentaux de la communauté internationale tout entière.

Différentes propositions ont également été faites concernant les fonctions du Secrétaire général, notamment afin de lui donner un rôle plus actif dans la surveillance des situations potentiellement dangereuses à porter à l'attention du Conseil de sécurité conformément à l'Article 99 de la Charte. A cette fin, beaucoup estiment que le Secrétaire général devrait voir ses fonctions élargies dans le domaine de la collecte d'informations opportunes précises et non déformées.

Parallèlement, l'autorité et le rôle du Conseil économique et social devraient être encore renforcés afin qu'il puisse s'acquitter des fonctions qui lui ont été attribuées à l'origine dans la Charte, à savoir donner aux Etats Membres et aux organes et institutions compétents du système des Nations Unies des conseils et des directives d'ensemble dans le cadre de son rôle d'élaboration et de coordination des politiques économiques et sociales.

M. Alatas (Indonésie)

On ne peut nier, cependant, que tous les efforts déployés pour rehausser le rôle de l'Organisation des Nations Unies et pour améliorer son fonctionnement seront vains à moins qu'ils ne s'accompagnent d'une volonté et d'un appui proportionnels, y compris un appui financier, de la part de tous les Etats Membres. L'ONU ne peut être efficace que dans la mesure où ses Membres lui permettent de l'être et ne peut réussir que si ses Membres se consacrent à son succès. Si les Etats Membres continuent à se servir de cette instance aux fins d'intérêts étroits plutôt que de s'en servir comme d'un outil collectif pour résoudre des problèmes mondiaux et réaliser des objectifs communs, et si les pays du monde continuent d'être déchirés par le conflit et affligés mutuellement par la méfiance, l'intolérance et le préjudice, on peut difficilement espérer des organes internationaux - mis sur pied par les Etats Membres - qu'ils surmontent ces défauts. De ce point de vue, l'observation la plus pertinente à faire au sujet des réalisations de l'Organisation des Nations Unies jusqu'ici est peut-être de dire non pas qu'elle n'a pas réussi à réaliser nombre de ses objectifs déclarés mais au contraire que, malgré des limitations inhérentes, elle a néanmoins beaucoup de réalisations à son actif.

C'est également dans cet esprit que j'aimerais saisir l'occasion pour dire combien l'Indonésie est reconnaissante et redevable au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, de la sagesse, du dévouement et de la compétence consommés avec lesquels il a mené les travaux de l'Organisation pendant les 10 dernières années. Dans un monde qui connaît constamment les conflits et les bouleversements, il a fait en sorte que l'Organisation devienne le centre de la conciliation et de l'accord. C'est en grande partie à l'ONU et au Secrétaire général que revient l'honneur d'avoir amorcé et encouragé les efforts en vue de trouver des solutions justes et pacifiques aux diverses situations de conflit dans le monde entier. Au lieu de l'érosion inquiétante qui était évidente lorsque le Secrétaire général a accédé à son poste, nous assistons maintenant à un ferme renouveau de la foi placée dans l'Organisation des Nations Unies en tant que seul cadre multilatéral pour un nouvel ordre international et revitalisé. Les réformes qu'il a entamées et le grand nombre de propositions qu'il a faites sur la restructuration du rôle et du fonctionnement du système des Nations Unies nous fournissent un projet tourné vers l'avenir, tout en étant pratique, pour l'adaptation dynamique de

M. Alatas (Indonésie)

cet organe mondial aux exigences d'un monde en évolution rapide. Il est maintenant grand temps pour nous de tirer pleinement parti du potentiel latent de l'Organisation en favorisant collectivement nos aspirations communes à une paix juste, à une sécurité commune et à une prospérité équitable pour tous.

M. SAMARAS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Shihabi de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Ses grands talents augurent bien des résultats de cette session. De plus, nous sommes particulièrement heureux de voir le représentant d'un pays que des liens traditionnels d'amitié unissent à la Grèce présider l'Assemblée générale.

Je rends également hommage à son prédécesseur, M. Guido de Marco, pour la manière efficace dont il s'est acquitté de ses fonctions de président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également me joindre aux orateurs précédents pour féliciter le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il a déployés pendant les 10 années qu'il a consacrées à notre organisation. Pendant une décennie, au cours de laquelle le monde a dû relever de grands défis mais qui a également connu de grands changements historiques, il a su guider l'Organisation des Nations Unies de telle façon qu'aujourd'hui elle peut s'acquitter plus efficacement de ses devoirs.

Je souhaite également la bienvenue aux sept nouveaux Membres - Estonie, Lituanie, Lettonie, Iles Marshall, Etats fédérés de Micronésie, République de Corée et République populaire démocratique de Corée - qui se sont joints à cette organisation mondiale, ajoutant ainsi à son universalité.

De plus, je saisis cette occasion pour saluer la restitution aux Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie de leur indépendance légitime et de leur souveraineté. Je leur souhaite tout le succès possible pour surmonter les difficultés auxquelles elles sont confrontées aujourd'hui, alors qu'elles luttent pour réorganiser leurs structures politiques et économiques au profit de leur population.

Plus tôt cette semaine, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, en sa qualité de Président du Conseil des Communautés européennes, a fait une déclaration au nom des membres de ses Etats membres. Mon gouvernement souscrit pleinement au contenu de cette déclaration.

M. Somaras (Grèce)

La Grèce est fermement attachée aux initiatives destinées à favoriser l'intégration européenne et les appuie pleinement. Nous croyons que l'union politique et économique que nous négocions actuellement en Europe favorisera le progrès et la prospérité non seulement sur le continent européen mais aussi dans tous les pays avec lesquels elle entretient des relations commerciales. L'Europe que nous envisageons ne sera pas simplement la pierre angulaire de la démocratie, de la stabilité et de la paix, elle sera également au premier rang de la lutte contre le terrorisme et les stupéfiants, un domaine auquel mon pays attache une importance extrême.

Depuis que j'ai pris la parole de cette tribune, il y a un an, des événements dramatiques et des changements historiques sont survenus dans un grand nombre de parties du monde. J'ai surtout à l'esprit les questions suivantes : le monde est-il mieux aujourd'hui qu'il y a un an? Avons-nous suffisamment œuvré collectivement en tant que pays unis pour faire un monde meilleur que celui qui existait lorsque nous nous sommes réunis la dernière fois à l'Assemblée générale? Et quels sont les résultats des actions que nous avons entreprises à cette fin?

Les réponses sont complexes. Les événements survenus au cours des 12 derniers mois n'ont pas été uniformes. Toutefois, je crois qu'on peut dire sans crainte que plus de peuples sont aujourd'hui en position de prendre en main leurs pays respectifs et d'améliorer leur vie que ce n'était le cas il y a un an.

La principale réussite de l'année dernière a été la consolidation des deux principes de la démocratie et de la liberté à des endroits où ils avaient déjà triomphé l'année précédente, et leur expansion irrésistible là où la tyrannie maintenait son emprise il y a encore quelques mois. Un plus grand nombre d'hommes et de femmes se sont joints à la communauté des peuples libres. Nous leur souhaitons la bienvenue, nous rendons hommage à leur lutte et nous honorons ceux qui ont dû sacrifier leur vie dans la lutte pour la liberté, la démocratie et les droits de l'homme.

Nous, les Grecs, nous enorgueillissons spécialement de la floraison de la démocratie à travers le monde, car, cet automne, nous commençons à célébrer la naissance, il y a 2 500 ans, de la démocratie en Grèce. Longtemps auparavant, l'humanité avait bien entendu appris que la société ne pouvait fonctionner

M. Samaras (Grèce)

dans le désordre. Mais on croyait également que l'ordre ne pouvait être maintenu sans le despotisme. Ce sont les Grecs qui ont découvert qu'il est possible d'arriver à une symbiose de l'ordre et de la liberté en donnant une part de pouvoir politique à chaque citoyen et en rendant chacun égal devant la loi. Qu'il me soit donc permis d'affirmer que personne n'est plus heureux que le peuple grec de voir que la démocratie prospère comme jamais auparavant.

En fait, la vague de démocratisation engendrée par la réforme et les élections libres dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale nous permet d'espérer qu'un courant réformiste s'étendra au monde entier d'une manière pacifique.

A cet égard, nous nous félicitons de la restauration de l'ordre constitutionnel en Union soviétique, et nous espérons que le processus orienté vers la démocratie et l'économie de marché, lancé par le Président Gorbatchev et rehaussé par l'action des forces démocratiques en Union soviétique, prendra un nouvel élan.

Les efforts importants entrepris par les dirigeants soviétiques pour transformer la société soviétique doivent être appuyés, surtout par les pays les plus développés. Ce faisant, ils aideront l'Union soviétique à triompher des graves difficultés économiques qu'elle rencontre aujourd'hui et à réduire les tensions sociales apparentées à sa transition vers une économie de marché libre.

Nous notons avec inquiétude que la situation interne en Union soviétique ne s'est pas encore assez stabilisée pour permettre aux institutions de fonctionner efficacement. Nous espérons que les Républiques réussiront à formuler un nouveau cadre juridique, sur une base volontaire, pour favoriser la réforme politique et économique.

M. Karamanlis (Grèce)

Nous avons commencé à ériger l'ordre de l'après-guerre froide. Ses structures sont en voie d'édification. Mais ses fondations et ses principaux piliers sont déjà établis : ils ne peuvent être que les principes de démocratie, de liberté, de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de primauté du droit.

Les changements sociaux par des moyens pacifiques constituent un phénomène lié à la fin de la guerre froide et au relâchement consécutif des tensions sur la scène internationale. Dans un monde interdépendant, la distinction entre les affaires strictement internes d'une nation et des préoccupations internationales comme la paix et la sécurité devient de moins en moins pertinente. La sauvegarde des droits de l'homme est devenue un élément essentiel des relations internationales. L'expression d'une inquiétude au sujet des violations des droits de l'homme ne peut plus être considérée comme une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. Cela vient d'être réaffirmé dans la Déclaration sur les droits de l'homme adoptée au Luxembourg par le Conseil de l'Europe, en juin dernier. La transition vers des formes démocratiques de gouvernement devient aussi une préoccupation qui n'est pas limitée à des nations ou à des Etats particuliers.

Je tiens à promettre l'appui du Gouvernement grec à tous les efforts que l'ONU sera appelée à déployer en faveur de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde entier. Tous les peuples qui s'engagent sur la voie de la démocratie par des moyens pacifiques peuvent compter sur le soutien du peuple grec, qui a donné au monde le concept et le mot même de "démocratie".

Pour appuyer les idéaux de la démocratie, le monde occidental se doit aussi de favoriser et d'encourager systématiquement le développement économique. De nombreux orateurs ont déjà mentionné les meilleurs moyens par lesquels les pays riches peuvent apporter une aide économique et technologique aux pays les plus pauvres du monde. Je dois souligner que la bonne volonté et la sympathie ne suffisent pas. Nous ne devons jamais permettre, quel que soit le prix, que l'ancienne division idéologique entre l'Est et l'Ouest soit remplacée par une nouvelle division de la pauvreté entre le Nord et le Sud.

En fait, dans seulement neuf ans, 6 milliards de personnes se partageront la Terre, avec une croissance démographique constante, des risques écologiques croissants et une pauvreté très répandue. Les durs chocs économiques

M. Samaras (Grèce)

engendrés par les événements politiques des deux dernières années et demi ont eu de graves conséquences sur la croissance mondiale. La crise du Golfe a coûté cher à la région aux plans économique, social et écologique. Les travailleurs immigrés et les populations civiles ont été particulièrement affectés. L'interaction entre le politique, la pauvreté, le conflit armé et des politiques inefficaces s'est accrue et a posé de nouveaux défis aux institutions humanitaires et aux dirigeants du monde. Une approche globale des problèmes économiques, sociaux et écologiques est nécessaire.

Le plus grand défi de la prochaine décennie sera donc le renforcement du système des Nations Unies pour qu'il puisse jouer un plus grand rôle afin d'offrir de meilleures possibilités économiques aux pays en développement, d'améliorer l'environnement mondial et le développement humain, et de s'attaquer aux situations urgentes qui sont les migrations internationales, les stupéfiants et le SIDA.

Finalement, l'objectif immédiat doit être le rétablissement d'une croissance qui ne détruirait pas irréversiblement l'air, les fleuves, les forêts, les océans ou toute autre partie de la nature. La Conférence mondiale sur l'environnement et le développement, qui aura lieu l'année prochaine à Rio, soulève dans tous les pays de grands espoirs qu'un consensus émergera qui assurera un équilibre entre l'environnement et le développement.

En façonnant l'avenir, nous devons également poursuivre le désarmement, domaine où l'Europe a fourni le premier vrai terrain d'essai. Nous avons soutenu tous les efforts tentés pour parvenir à une réduction des forces armées classiques en Europe et nous espérons que ces mesures constitueront un exemple encourageant pour d'autres continents. Mon pays, comme le reste du monde, s'est réjoui de la signature, il y a trois mois, du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START), qui réduira de 30 % les arsenaux nucléaires soviétique et américain. Finalement, la Grèce est disposée à appuyer toute mesure et tout effort visant à renforcer le contrôle, la réduction et l'élimination des armes de destruction massive.

A plusieurs reprises dans le passé, les Balkans ont été déchirés par des divisions et des différends, ce qui a donné naissance au mot "balkanisation". Pourtant, ces convulsions ont eu des conséquences beaucoup plus importantes au-delà des limites géographiques des Balkans. Depuis quelques mois, un

M. Samaras (Grèce)

nouvel affrontement potentiellement dangereux menace de faire revivre la tumultueuse histoire des Balkans. La crise en Yougoslavie, partiellement due à la composition pluriethnique de ce pays, menace la paix et la stabilité dans la région et au-delà.

Dès le début de la crise, la Grèce a tenté, tant par l'intermédiaire de la Communauté européenne que d'autres instances, de favoriser une fin pacifique de la crise. Nous espérons que la conférence de paix, réunie à La Haye à l'initiative de la Communauté européenne et sous la sage direction de Lord Carrington, offrira bientôt une solution permanente. Sinon, les risques d'un débordement de la violence s'accroîtront dramatiquement.

La Grèce est certainement disposée à accepter toute solution que les parties yougoslaves accepteraient par des moyens pacifiques et par le biais du dialogue. A cet égard, nous espérons que la résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité stimulera davantage les efforts entrepris par la Communauté européenne pour mettre un terme à l'effusion de sang et trouver une solution à la crise yougoslave par des procédures convenues.

La Grèce se félicite particulièrement de ce qu'un voisin immédiat, l'Albanie, soit parmi les pays dont le peuple est parvenu, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, à briser les chaînes du totalitarisme et à amener son pays sur la voie de la démocratie et de la liberté.

Les terribles conditions économiques en Albanie ont causé l'arrivée de dizaines de milliers de réfugiés en Grèce, en Italie et dans d'autres pays. Nous demandons instamment aux pays développés du monde de venir à l'aide du peuple albanais, et nous exhortons le Gouvernement albanais d'agir avec rapidité et détermination, afin de promouvoir des réformes économiques - particulièrement au sujet des pleins droits de propriété - afin que son peuple soit capable de se suffire à lui-même dans son propre pays dans un avenir rapproché. Nous accordons évidemment une attention spéciale aux centaines de milliers de Grecs dans ce pays et souhaitons qu'ils recouvrent leurs pleins droits politiques, économiques et culturels. Nous réclamons pour eux les mêmes droits et privilèges que ceux que réclament le Gouvernement albanais pour les Albanais vivant à l'extérieur de leurs frontières - rien de plus, rien de moins.

M. Samaras (Grèce)

Il y a quelques mois, confrontés dans le Golfe à la crise la plus grave de l'après-guerre froide, les gouvernements du monde ont décidé de réagir par l'intermédiaire de l'ONU à l'agression commise contre le Koweït. Des articles de la Charte des Nations Unies, qui étaient en veilleuse depuis leur conception pendant les années de guerre froide, ont commencé à prendre vie alors que les nations du monde, unies dans leur volonté d'agir collectivement et résolument contre l'agression, ont recouru à ces articles pour le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Dans une unité d'action sans précédent, la coalition de la communauté internationale contre l'agresseur a réussi à mettre fin à l'occupation du Koweït. La détermination et l'action commune des Membres de l'ONU ont ainsi marqué le début d'un nouveau rôle de maintien de la paix pour cette organisation.

Plus près de notre pays, le Moyen-Orient demeure la région la plus explosive du monde. Quel dommage que la région qui a été le berceau de quelques-unes des plus importantes civilisations de l'histoire et de trois grandes religions soit maintenant synonyme de violence dans l'esprit d'un grand nombre de personnes. L'élément le plus important du problème au Moyen-Orient est certainement le conflit israélo-arabe. Deux des peuples les plus anciens du monde, qui ont apporté des contributions remarquables au patrimoine commun de l'humanité, s'affrontent l'un l'autre. Mon gouvernement, dont la position sur la question est bien connue et n'a pas à être répétée, espère ardemment que viendra bientôt le jour où sera accomplie la prophétie suivante : "Martelant leurs épées, ils en feront des socs" (La Bible, Esaïe 2:4).

M. Samaras (Grèce)

La Grèce reste attachée à un dialogue sérieux et fructueux avec la Turquie destiné à surmonter les causes de friction qui ont créé des tensions dangereuses dans le passé. Cet attachement a été réaffirmé lors de la récente réunion qui a eu lieu à Paris entre le Premier Ministre Mitsotakis et son homologue turc, M. Yilmaz. Ils sont convenus de créer des groupes de travail pour élaborer un accord d'amitié, de coopération et de bon voisinage, qui sera signé à Ankara, à l'occasion de la future visite du Premier Ministre grec dans la capitale turque. Cet accord vise à créer un nouveau climat de confiance entre les deux pays. A cet égard, la Grèce souhaite confirmer son attachement aux principes du droit international et au règlement pacifique des différends, y compris, bien entendu, le recours à la Cour internationale de Justice.

Cependant, je tiens à ajouter que les tentatives qui sont destinées à améliorer les relations entre la Grèce et la Turquie seront compromises par la question de Chypre si ce problème reste sans solution malgré les efforts que fait le Secrétaire général pour trouver au problème un règlement juste et durable, conformément aux résolutions pertinentes d Nations Unies et des Accords de haut niveau de 1977 et de 1979.

Le problème de Chypre est le seul problème de longue date en Europe qui reste sans solution. Dans toute l'Europe, les murs et les lignes de séparation ont été balayés et les troupes étrangères retirées. Mais à Chypre, la division de l'île, imposée il y a 17 ans par la force des armes, existe encore. Les troupes turques occupent toujours plus d'un tiers de ce malheureux pays, en dépit des multiples résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

En conséquence, près de 200 000 Chypriotes grecs sont encore des réfugiés dans leur pays. Le pillage et la destruction du patrimoine culturel de l'île continuent. L'afflux de colons turcs se poursuit sans relâche, encouragé encore par la récente abolition de passeports pour les voyages entre la Turquie et le prétendu Etat chypriote turc du nord de Chypre. Quelque 1 600 personnes sont toujours portées disparues. C'est une situation totalement inacceptable que l'on ne peut laisser se prolonger.

Le fait que des parties aient essayé d'appuyer les efforts du Secrétaire général a représenté une évolution encourageante. En février dernier, le Président de la Communauté européenne a lancé une initiative

M. Samaras (Grèce)

destinée à promouvoir un règlement du problème chypriote, conformément aux résolutions des Nations Unies. Cette initiative a été favorablement accueillie par la Grèce et par Chypre, mais immédiatement rejetée par la Turquie.

Tout aussi encourageante est la position plus active adoptée par le Etats-Unis à l'égard de la question chypriote, à commencer par les visites du Président Bush en Grèce et en Turquie en juillet dernier. Sa déclaration du 2 août, demandant une réunion sous les auspices des Nations Unies en septembre si des progrès suffisants étaient réalisés, laisse espérer que l'on pourrait enfin sortir de l'impasse.

Tous les espoirs ont malheureusement été déçus lors de la dernière réunion qui s'est tenue entre les Premiers Ministres grec et turc à Paris, lorsque tous les résultats positifs acquis récemment ont été remis en cause. M. Yilmaz, revenant sur les engagements oraux pris auparavant par la Turquie devant les Nations Unies et les fonctionnaires américains, a nié avoir fait la moindre concession sur la question de Chypre et a attribué la responsabilité de tout "malentendu" à une information erronée fournie par les représentants du Secrétaire général.

Je tiens à répéter que la clef à toute solution de la question chypriote se trouve à Ankara. Il est impératif que ce problème de longue date trouve une solution juste et satisfaisante, qui doit comprendre l'application stricte du droit international, la protection des droits de l'homme et la mise en oeuvre scrupuleuse de toutes les résolutions des Nations Unies sur Chypre.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement de mon pays à l'Organisation des Nations Unies et à l'esprit de coopération et de solidarité internationales qu'elle représente. Au cours des deux dernières années, les Grecs ont participé plus activement aux travaux de l'Organisation en devenant des contributeurs de troupes aux nouvelles opérations de maintien de la paix lancées par les Nations Unies. Nous nous associons aux autres pays du monde et nous engageons à n'épargner aucun effort dans la quête de la paix et de la stabilité mondiales.

Le peuple grec a le ferme espoir que lorsque nous prendrons la parole à l'Assemblée générale l'année prochaine, au terme d'une année de célébration de la naissance de la démocratie, l'unité et la compréhension communale régneront

M. Samaras (Grèce)

à Chypre, la paix dans les Balkans et au Moyen-Orient, et la liberté dans les derniers coins du monde qui sont maintenus dans les ténèbres par le despotisme. La démocratie a mis 25 siècles pour se répandre dans tous les coins du monde, mais son triomphe final est certain, car c'est le meilleur système politique jamais conçu par l'homme, un présent pour toutes les saisons et toutes les nations.

Mme BONGO (Gabon) : Monsieur le Président, c'est à la fois un plaisir et un honneur pour moi que de prendre la parole, pour la première fois, à cette tribune des Nations Unies.

Je voudrais adresser les félicitations de la délégation gabonaise à S. E. M. Samir Shihabi pour sa brillante élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale de notre organisation. Nul doute que son autorité, sa compétence et la vaste expérience qu'il a des relations internationales, et particulièrement de notre organisation, constituent des atouts certains pour le plein succès de nos délibérations.

Je voudrais associer à ces félicitations son prédécesseur, S. E. M. Guido de Marco, Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères de Malte, pour l'énergie et l'efficacité avec lesquelles il a exercé ses fonctions et qui lui valent aujourd'hui la reconnaissance de notre organisation.

Je souhaite également rendre un vibrant hommage à S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour l'oeuvre inestimable qu'il a accomplie à la tête de notre organisation au cours de la décennie écoulée. Son intelligence et son dévouement auront en effet considérablement renforcé le crédit et le prestige des Nations Unies.

Enfin, permettez-moi de saluer les délégations de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée, des Etats fédérés de Micronésie, de la République des Iles Marshall et des Républiques baltes de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie. L'admission de ces nouveaux Membres confirme une fois de plus la vocation universelle de l'Organisation des Nations Unies.

Soyez assuré que la délégation gabonaise, que j'ai l'honneur de conduire, est mue par la volonté constante d'oeuvrer de manière à ce que cette session débouche sur des résultats positifs.

Mme Bongo (Gabon)

Nous avons certainement tous l'impression d'assister à une accélération de l'histoire, tant les événements de ces derniers mois remettent en cause fondamentalement les grands équilibres issus de la seconde guerre mondiale. Ne nous leurrions pas, il ne s'agit plus seulement de remise en cause. Ce sont des modèles qui se sont effondrés et qui se sont effondrés brutalement.

Ne nous réjouissons pas de la faillite de certains, car les menaces et les déséquilibres sont entre le Nord et le Sud, bien évidemment, mais aussi au sein de sociétés pourtant qualifiées de développées. Les exigences de dialogue, de concertation et de solidarité s'imposent d'autant plus. C'est à ce prix que nous éviterons de faire du troisième millénaire une ère de confrontation.

Mme Hongo (Gabon)

Pourtant, la fin de la guerre froide et de la politique des blocs avait été généralement perçue, dans l'euphorie des avancées réelles de la démocratie et de la liberté dans le monde, comme le prélude d'une ère de paix et de sécurité.

Malheureusement, les nombreux bouleversements survenus en Europe orientale et au Proche-Orient ont, depuis lors, quelque peu déçu les immenses espoirs suscités par cette évolution. De tous ces conflits, celui du Golfe a, plus qu'aucun autre, profondément remis en cause ces espoirs.

C'est pourquoi mon pays se félicite du rétablissement de la souveraineté du Koweït et des efforts déployés par la communauté internationale à cet effet.

Dans ce sens, la recherche d'une dynamique de règlement global des problèmes de cette région, fondée sur le respect du droit de tous, s'impose. Elle ne dépend pas que de la volonté des Etats et des peuples de la région. Elle doit aussi engager tous ceux qui, pour des raisons diverses, influencent le comportement des différents acteurs en présence, afin que s'instaure dans le monde une paix juste et durable.

Une paix juste et durable au Moyen-Orient, dans le règlement du conflit israélo-arabe et de la question palestinienne, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le Gabon réaffirme son soutien à ces deux résolutions et approuve pleinement l'idée d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient qui permettrait des négociations entre toutes les parties concernées.

Dans le même ordre d'idées, le Gabon se félicite des perspectives ouvertes par le rétablissement de la sécurité au Liban.

Une paix juste et durable aussi en Afrique où la multiplication, cette année, des guerres civiles et des conflits internes a contribué à l'accroissement des difficultés auxquelles se trouvent confrontées les populations de notre continent. Ainsi, la vie quotidienne de personnes innocentes est, depuis bientôt deux ans, profondément bouleversée au Libéria, entraînant l'afflux de nombreux réfugiés dans les pays voisins. Le Gabon souhaite vivement le retour de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans ce pays frère et se félicite des efforts déployés dans ce sens par les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Mme Bongo (Gabon)

Il en est de même de la situation qui prévaut dans la corne de l'Afrique. Dans cette sous-région, les populations subissent, impuissantes, les conséquences d'une pluviométrie déficiente et des conflits qui embrasent leur univers.

Ce souci de paix et de sécurité s'exprime encore à travers le soutien sans réserve que le Gabon apporte à toutes les actions entreprises en vue de résoudre le problème angolais. C'est le lieu ici de réaffirmer l'appui total de mon pays aux efforts de réconciliation nationale, et de saluer à ce propos la signature des Accords d'Estoril intervenue le 1er mai dernier entre le Gouvernement angolais et l'UNITA, sous les auspices du Gouvernement portugais.

Quant au conflit du Sahara occidental, il évolue de manière positive, et le Gouvernement gabonais a accueilli avec satisfaction l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 690 (1991) relative au référendum. Nous estimons qu'il s'agit là d'une étape déterminante sur la voie d'un règlement définitif de ce conflit.

Tout en se réjouissant de l'abrogation des trois principaux piliers de l'apartheid en Afrique du Sud, le Gabon n'oublie pas pour autant que le principe "un homme, une voix" ne régit pas encore la vie politique de ce pays. C'est pourquoi les autorités gabonaises réaffirment leur attachement inconditionnel à ce principe universel que l'Afrique du Sud se doit de respecter.

Au regard des derniers développements intervenus dans ce pays, le Gabon se félicite de la conclusion de l'accord tripartite de paix, et lance un appel aux parties contractantes, afin que celles-ci en appliquent les dispositions, en vue de l'émergence d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique et multiraciale.

En Asie également, une paix juste et durable s'impose, notamment au Cambodge et en Afghanistan. S'agissant du Cambodge plus particulièrement, des signes encourageants d'un retour à la paix sont apparus au cours des derniers mois. Il convient, à cet égard, de se féliciter des progrès enregistrés lors de la Conférence de Pattaya en Thaïlande. Le processus engagé au cours de cette réunion, dans la recherche d'une solution pacifique, doit être poursuivi avec détermination, pour que soit enfin trouvé un règlement global qui garantisse l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Cambodge.

Mme Bongo (Gabon)

En Amérique latine, le Gabon apporte son appui au processus de paix, engagé sous les auspices des Nations Unies, pour le rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans cette région.

Nous appuyons une paix juste et durable en Europe, car nous sommes sérieusement préoccupés par les tensions et les conflits croissants en Europe centrale et orientale, qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

En Yougoslavie, pays avec lequel il reste lié par d'excellentes relations d'amitié et de coopération, le Gabon suit avec une attention toute particulière l'évolution de la situation qui y prévaut. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour saluer les efforts de médiation de la Communauté économique européenne en vue de parvenir à une solution pacifique de ce conflit car, comme partout ailleurs, les différends doivent pouvoir trouver leur solution par la voie du dialogue.

Ainsi, d'une manière générale, il est permis d'admettre que la fin de la guerre froide et de la politique des blocs que je viens d'évoquer est de nature à favoriser l'instauration d'une paix juste et durable de par le monde.

Le spectre de la confrontation des blocs, à l'origine de l'accumulation des armements les plus meurtriers s'étant éloigné, il est permis d'envisager enfin l'application du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

Au-delà de cette analyse régionale, un certain nombre de problèmes concernent l'ensemble de la communauté internationale. En effet, plusieurs fléaux menacent en même temps l'équilibre de notre planète. Ce sont la drogue, le SIDA et la dégradation de l'environnement, pour ne citer que ceux-là.

Dans le cadre de la lutte contre la drogue, mon pays, avec l'appui du système des Nations Unies et de pays amis, a créé l'Office central de lutte antidrogue et équipe le laboratoire de toxicologie de Libreville, structure à vocation régionale. De même, pour ce qui est de la lutte contre le SIDA, le Gabon, avec le concours de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a élaboré un plan à moyen terme. Toutefois, nous estimons qu'une approche globale de ces problèmes peut nous permettre de trouver des réponses à ces maux qui menacent l'avenir de l'homme.

Mme Bongo (Gabon)

Quant à l'environnement, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tiendra en juin prochain au Brésil, sera l'occasion de démontrer que notre organisation peut être efficace lorsqu'elle se mobilise pour une noble cause. D'ores et déjà, mon pays qui possède l'une des plus importantes réserves forestières du monde, considère que les solutions aux problèmes de l'environnement devraient dûment tenir compte des impératifs du développement dans toutes leurs dimensions, et notamment des réalités socio-économiques régionales.

Les mesures courageuses ainsi prises dans la lutte contre ces fléaux que sont la drogue et le SIDA, de même que la protection de l'environnement, comme du reste la réduction des conflits régionaux, sont indissociables de la lutte contre les graves disparités qui caractérisent encore les relations économiques internationales. A ce jour, la situation économique et sociale de l'Afrique s'est dramatiquement dégradée, malgré les multiples programmes et les nombreuses réformes adoptés, tel le Plan d'action de Lagos pour le développement de l'Afrique de 1980 à l'an 2000, ou encore le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA).

La conséquence première de cette situation est l'inaptitude à mettre en oeuvre de véritables programmes d'investissement susceptibles de contribuer à la relance de la croissance économique et du développement de l'Afrique. A preuve, les résultats des récents travaux du Comité ad hoc pour l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du PANUREDA n'ont pas été à la mesure de nos attentes. De plus, les institutions financières internationales ont préconisé la mise en place de programmes d'ajustement structurel.

Malheureusement, ceux-ci entraînent des coûts sociaux aux conséquences néfastes pour nos populations. La concomitance de ces programmes avec les revendications sociales liées à la libéralisation des systèmes politiques africains ajoute une intensité considérable aux difficultés auxquelles se trouvent confrontés les gouvernements des pays africains.

L'amélioration de la situation économique de notre continent passe donc nécessairement par une restructuration des relations économiques internationales, qui prenne en compte non seulement les intérêts du Nord, mais aussi ceux du Sud, qu'il s'agisse de la baisse constante des prix des produits de base ou de la question lancinante de la dette.

Mme Bongo (Gabon)

Cette dette africaine, qui dépasse aujourd'hui 270 milliards de dollars, devrait faire l'objet de solutions par groupes de pays, tels ceux à revenus intermédiaires, qui à ce jour n'ont pas bénéficié de mesures d'allégement.

Nous savons que la communauté internationale possède à cet effet les ressources nécessaires. La mise en place d'institutions telles que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement de l'Europe orientale et centrale est le témoignage éloquent de ce qui peut être fait lorsque existent détermination et volonté politique. Par ailleurs, les aspects liés au recyclage de cette dette devraient être examinés lors de consultations futures.

De fait, la voie qui s'ouvre aujourd'hui à nos pays - celle de plus de liberté et de démocratie - ne peut que conforter la conception exprimée dans le rapport mondial sur le développement humain, récemment publié par le Programme des Nations Unies pour le développement, et dans lequel il est recommandé "une forme participative du développement où l'être humain est placé au centre du processus de prise de décisions".

Nous affirmons à ce stade que le Nord, qui n'a aucun intérêt à voir se marginaliser l'Afrique dans le nouvel ordre économique mondial, se doit de l'aider davantage à se développer, pour que le processus de démocratisation engagé dans nos pays se poursuive et devienne irréversible.

A l'aube du prochain millénaire, les défis du monde de demain à l'image de ceux d'aujourd'hui nous interpellent tous et nous invitent à harmoniser nos efforts afin que nous nous rapprochions toujours un peu plus des buts de l'Organisation.

C'est d'autant plus nécessaire que les nouvelles générations nous jugeront à la manière dont nous aurons résolu les grands défis d'aujourd'hui et aidé à résoudre ceux de demain.

Dans ce contexte, le Gabon souhaite ardemment qu'au cours de la présente session les Etats Membres s'engagent fermement à relancer la coopération internationale et à consolider le dialogue et la paix entre les nations.

Mme de ST-JORRE (Seychelles) : Les Seychelles vous félicitent, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale.

Nous souhaitons aussi la bienvenue aux sept nouveaux Etats Membres de notre organisation.

Mme de St-Jorre (Seychelles)

Par la même occasion, nous voudrions rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies qui a joué un rôle déterminant pour la valorisation de notre organisation tout au long de cette décennie, sans doute la plus marquante de notre fin de siècle. Nous voudrions le féliciter pour les initiatives opportunes et judicieuses qu'il n'a cessé de prendre pour insuffler à notre organisation toute sa crédibilité et toute son efficacité.

Depuis notre dernière rencontre ici, le monde a été marqué par un certain nombre d'événements qui conditionnent aujourd'hui notre vision globale des relations internationales sous des formes largement modifiées. En dépit de quelques foyers de tension qui perdurent toujours, les nouvelles données militent en faveur du dialogue plutôt qu'à l'épreuve de force. Et l'on voit émerger une approche basée sur la notion de consensus dont l'intérêt réside dans la négociation. Il faut désormais apprendre à se parler, à s'écouter, bref à utiliser un langage commun et disposer, plus que jamais, d'un outil de médiation performant et reconnu par tous.

Cet outil existe réellement désormais, l'Organisation des Nations Unies ayant prouvé tout au long de ces derniers mois qu'elle était non seulement utile mais indispensable. En recevant la caution et les moyens d'intervention de la part de l'ensemble des nations, l'ONU est devenue enfin la première institution de la gestion du droit et de l'ordre mondial. Cela signifierait-il que nos appels répétés, année après année, à cette même assemblée, ont été entendus? Il est très rassurant, pour bon nombre de pays, de savoir que leur cause sera dorénavant entendue et défendue avec le même degré d'impartialité et d'assiduité.

C'est pourquoi les Seychelles se joignent à tous les autres pays pour affirmer et témoigner leur confiance dans cette institution autant que pour réclamer que des pouvoirs accrus lui soient conférés. J'ai particulièrement à l'esprit le rôle que devront jouer les Nations Unies dans l'imposition d'un contrôle strict sur la vente des armes de toute nature. Je pense aussi qu'aucun effort ne doit être épargné pour soutenir les actions déployées par les Nations Unies pour débloquent et prévenir les conflits partout où ils se manifestent. De même, toutes les initiatives visant la promotion et la défense des droits de l'homme, toutes les actions ayant pour but l'allégement ou la suppression systématique de la dette ainsi que le renforcement des

Mme de St-Jorre (Seychelles)

structures de coopération et de développement tous animés devront recueillir notre chorus d'intention et d'action.

Toutefois, cette vision globale de la "gestion" du monde, volontairement optimiste, implique une notion de consultations généralisées où toutes les voix ont leur égale importance. Au seuil de l'émergence d'un ordre nouveau, qui se veut être la réalisation de la Charte de San Francisco, il est important de définir dès à présent les rôles que chacun d'entre nous est appelé à jouer. Car s'il est évident qu'il reste une certaine disparité entre les pôles de décision, il convient que, dans cette période de transition d'un ordre à l'autre, soit menée une réflexion commune destinée à aboutir à une notion universellement acceptée du nouvel ordre mondial en gestation.

Certes, de grands principes ont été énoncés de part et d'autre. Tous se veulent être le reflet fidèle des aspirations de l'ensemble des peuples, grands et petits, à un système durable de paix internationale, de sécurité des hommes, de stabilité des Etats, sans lequel il ne peut y avoir ni paix ni développement. Encore faut-il savoir quelle devrait être la part de chacun dans le partage des responsabilités.

Pour beaucoup d'entre nous, l'instauration de ce nouvel ordre exige d'abandonner, au moins provisoirement, les références strictement économiques et politiques prônées par l'ordre précédent au bénéfice de critères plus durables liés à la qualité de la vie et à un environnement sain.

Et nous sommes entièrement d'accord sur ce point. Toutefois, un ordre nouveau à l'échelle mondiale implique des changements structurels souvent fondamentaux. Il exige également une évolution des mentalités, un nouveau comportement humain, une solidarité dépourvue d'ethnocentrisme, sans pour autant qu'atteinte soit portée aux cultures et identités nationales. Cela demande beaucoup d'efforts, de temps et de moyens. La question que je pose alors est la suivante : Avons-nous toutes les ressources que réclament nos ambitions de rénovation?

Mme de St-Jorre (Seychelles)

Les changements politiques et socio-économiques qui s'imposent de facto ne peuvent être mis en place d'un jour à l'autre. Cela demande forcément le rodage des institutions de démocratie adéquates, donc du temps, mais surtout cela exige, pour les pays, d'être complètement souverains. J'entends par là qu'ils puissent réellement avoir le choix de leurs options politiques et économiques et que, par conséquent, ils sortent définitivement des pièges de dépendance dans lesquels ils se trouvent, bien souvent malgré eux, enfermés.

Nul n'échappe à l'histoire, aux modes, aux courants et même aux utopies. Et, puisque le courant de pensée actuelle porte au pluralisme politique, parlons-en. La montée en puissance de cette idée se traduit par un vaste mouvement de réforme dans les rapports entre les nations. Or, il n'existe à ce jour aucun moule prédéterminé dans lequel on puisse harmoniser toutes les tendances.

Dans le contexte actuel de l'histoire, il apparaît que, bien souvent, les pays soient contraints de transiter par des formes de gouvernement adaptées aux besoins du moment. Chacun s'accorde pourtant à reconnaître que les choix et leurs conséquences peuvent être différents d'un pays à l'autre, et qu'il n'est pas réaliste de ne pas tenir compte des données implicites, et inévitables, qui conditionnent les options choisies. D'ailleurs, les peuples apprécient peu de voir leur gouvernement soumis à quelque exigence extérieure que ce soit. Aussi, demandons-nous que, dans l'établissement de ce nouveau système de rapports entre les Etats, soient pris en compte la nécessité et le droit de chacun d'évoluer à son propre rythme, en temps voulu, et non pas à un rythme imposé.

Ce propos m'amène tout naturellement à évoquer la pratique tendancieuse d'assortir l'aide publique au développement à des diktats politiques. Si l'aide conditionnelle peut être justifiée par la nécessité de procéder à certains ajustements structurels, il n'est, par contre, pas honnête que la méthode de "la carotte et du bâton" puisse être employée pour contraindre des gouvernements à des changements immédiats, avec des motifs pas toujours évidents en ce qui concerne le bien-être des populations.

Dans cet esprit, s'il y a lieu d'infléchir, d'une manière quelconque, certaines orientations non conformes au bien-être de l'homme, ou encore au processus du développement dans son ensemble, il serait bien préférable

Mme de St-Jorre (Seychelles)

d'aider les gouvernements à s'investir davantage, plutôt que d'imposer des méthodes arbitraires et radicales. Une analyse au cas par cas des contraintes particulières inhérentes à chaque pays et la recherche des solutions plus adaptées aux besoins exprimés constitueraient plus sûrement la meilleure réponse aux stratégies souhaitées.

Le climat de confiance qui semble prévaloir entre les Etats constitue, lui aussi, une réponse à l'interdépendance et à la globalisation de l'économie mondiale. Mais, bien que la tendance actuelle soit celle liée au renforcement de la coopération internationale, dans un esprit de partenariat équitable, dans les faits, on constate que les mêmes rapports de force et inégalités prévalent. Ils prévaudront tant que les critères nouveaux de développement ne seront pas respectés et appliqués avec la pondération nécessaire.

Cela est le bon sens même et, pourtant, force est de constater que malgré les progrès apparents des efforts de coopération Nord-Sud, les échanges concrets restent toutefois disproportionnés. C'est pourquoi il est essentiel de formuler, dès à présent, une stratégie durable du développement international qui puisse être appliquée d'urgence à tous. De nouvelles données favorables aux échanges se profilent aujourd'hui qu'il nous appartient de mettre à profit.

Les tensions entre l'Est et l'Ouest sont désormais révolues : les antagonismes idéologiques sont démantelés. Il ne reste plus alors qu'une dimension contraignante à prendre en compte. Il s'agit, bien entendu, de l'inégalité générale entre le Nord et le Sud. Car, pour ce dernier, la notion de dépendance prime toujours sur le concept, clamé à tout vent, d'interdépendance.

Il est vrai qu'avec l'avènement du nouveau "Nord élargi", de nouvelles perspectives de partenariat s'ouvrent en matière de coopération. C'est sans doute là que la coopération Nord-Sud pourra prendre tout son essor et que seront trouvées des solutions de rechange à la situation d'impasse dans laquelle sont enlisés les pays du tiers monde.

Cependant, j'entrevois dans cette future "logique de partenariat", où la compétitivité domine, de nouveaux perdants, si l'on ne définit pas, dès à présent, le partage des responsabilités à tous les niveaux. Il faut que le développement, dans lequel chacun doit s'inscrire, repose sur la conviction

Mme de St-Jorre (Seychelles)

que le développement économique ne doit plus se faire au détriment de l'environnement. Aussi, au nom de tous les pays qui, comme nous, disposent de faibles ressources humaines et pratiquement pas de ressources naturelles, au nom de tous les pays dont les économies sont extrêmement vulnérables aux turbulences extérieures, nous demandons la mobilisation générale pour préserver cette ressource, ce capital inestimable qu'est le patrimoine écologique mondial.

Nous espérons donc que la Conférence sur l'environnement et le développement qui aura lieu l'année prochaine, sera habilitée à statuer sur les manières pertinentes de gérer cette ressource.

Nous espérons qu'alors seront donnés à ces pays, que j'appellerai "musées du monde", les moyens nécessaires pour que leurs populations accèdent au bien-être social et économique, sans que la nature en souffre. Les Seychelles s'en remettent à cet égard à tous les défenseurs de l'environnement pour que soit renforcée de façon tangible la coopération internationale dans cette nouvelle conscience du développement.

Au sein de ce mouvement qui rompt avec le passé mais qui, en valorisant les acquis, prépare l'avenir, conjuguons nos efforts de concertation. A l'aube de l'instauration d'un monde plus équitable et plus solidaire, ayons le courage de nos ambitions pour que l'homme et la nature soient réellement au coeur du développement. Que nos discours ne restent plus lettres mortes ou du domaine de la parodie, mais qu'ils soient enfin le mobile de nos actions!

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée vient d'entendre le dernier orateur dans le cadre du débat général à la présente séance. Je dois maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne d'abord la parole au représentant du Koweït.

M. AL-SALLAL (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Les tentatives faites par le régime iraquien pour justifier - sous prétexte de prétendues conspirations qui viseraient à saboter l'économie de l'Iraq - l'agression contre mon pays et son occupation sont démasquées par le fait que le Koweït a apporté à l'Iraq au cours des années 80 une aide économique énorme de plus de 15 milliards de dollars. Il serait insensé de notre part d'apporter une aide d'une telle ampleur à un pays dont nous chercherions à détruire l'économie.

Les dirigeants irakiens de tous niveaux ont toujours loué le Koweït pour son soutien à leur pays, et ce quelques jours encore à peine avant l'agression de l'Iraq. Lorsque l'Iraq a déclaré ses intentions à l'égard du Koweït et a commencé d'user de prétextes pour justifier son agression, mon pays a proposé qu'un comité de la Ligue des Etats arabes soit constitué au plus haut niveau pour servir d'arbitre entre les deux parties et discuter les revendications irakiennes. Dans notre mémorandum à la Ligue des Etats arabes, en juillet 1990, nous réfutions en bloc les revendications du régime iraquien et attirions l'attention sur l'ampleur de son agression, les excès auxquels se sont livrées les autorités irakiennes sur nos frontières, leurs incursions en territoire koweïtien et leur exploitation des puits de pétrole à l'intérieur de ce territoire.

Je ne rappelle ceci que pour mémoire, au nom de l'histoire uniquement, étant donné que l'Assemblée connaît fort bien la nature du régime iraquien, ses objectifs agressifs et ses visées expansionnistes, non seulement à l'égard du Koweït mais aussi vis-à-vis de la région et du monde entier. L'Assemblée est également au courant des efforts déployés par les dirigeants arabes avant et après l'agression iraquienne contre le Koweït, et de leurs tentatives de dissuader l'Iraq de poursuivre son agression et son occupation du Koweït, mais toutes ces tentatives ont été repoussées. De nombreuses tentatives similaires ont suivi de la part de la présidence du Mouvement non aligné et de personnalités internationales. Mais l'Iraq a continué à défier de façon flagrante la légitimité internationale qui figure dans les résolutions du Conseil de sécurité.

La crédibilité du régime iraquien ne vaut même pas le papier sur lequel le Ministre iraquien a écrit sa déclaration. Et ses mensonges et sa politique perfide ont été révélés au monde entier grâce aux faux exposés présentés à la

M. Al-Sallal (Koweït)

communauté internationale des Nations Unies à propos de ses armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que par sa façon d'agir à l'égard des équipes d'inspection chargées par le Conseil de sécurité d'inspecter ces armes.

Ainsi, l'affirmation de l'Iraq selon laquelle il aurait rendu tous les prisonniers de guerre koweïtiens est un autre mensonge. Car les Koweïtiens ont soumis au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), au Secrétaire général des Nations Unies et aux membres du Conseil de sécurité, une liste complète et parfaitement documentée avec les noms des prisonniers de guerre koweïtiens toujours détenus en Iraq. Nous avons également fourni au CICR une liste des prisons où le régime iraquien détient ces prisonniers. En dépit de tout cela, l'Iraq n'a pas jusqu'ici permis au CICR de visiter ces prisons.

Du haut de cette tribune, nous défions le régime iraquien de permettre au CICR de visiter les prisons et les camps de détention iraquiens sans restrictions ni conditions.

Quant à l'affirmation selon laquelle le Koweït refuse d'accepter ces prisonniers, ce n'est là tout simplement qu'un autre mensonge flagrant. Le Koweït a demandé le retour de tous les prisonniers de guerre koweïtiens dont il a fourni les noms au CICR, et non pas de ceux que l'Iraq prétend être des Koweïtiens désireux de rentrer au Koweït. L'enquête menée par les autorités koweïtiennes a établi de façon indubitable que ces derniers n'ont rien à voir de près ou de loin avec le Koweït. Ils ne sont même pas enregistrés dans nos listes d'état civil, tenues méticuleusement, qui ont été remises aux Nations Unies, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Preuve en est que le Koweït a accueilli tous ceux qui ont prouvé qu'ils vivaient légitimement au Koweït avant le 2 août 1990, y compris ceux catalogués sous la catégorie "réunion".

L'Iraq prétend se conformer à l'accord du cessez-le-feu, alors qu'il continue de détenir des prisonniers de guerre koweïtiens, de violer nos frontières et de tirer sur nos postes et nos patrouilles. L'Iraq affirme également adhérer à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le monde entier peut constater la conception que se fait l'Iraq de l'adhésion aux résolutions internationales par la manière dont il a assiégé les équipes internationales d'inspection, tiré sur elles et posé des

M. Al-Sallal (Koweït)

conditions draconiennes à la mise en application des résolutions du Conseil de sécurité, dont la résolution 707 (1991) pour n'en citer qu'une.

En conclusion, le régime iraquien verse des larmes de crocodile sur la tragédie du peuple iraquien et les misères qu'il endure. Ceci nous choque et nous afflige profondément. Les autorités iraquiennes ont déplacé et tué des millions d'Iraquiens dans le sud et dans le nord. Il n'est que de rappeler à ce sujet les pénibles scènes d'horreur dont le monde entier a été témoin à la télévision et dans tous les médias, au printemps dernier. Des centaines de milliers de réfugiés iraquiens demeurent entassés aux frontières de l'Iran et de la Turquie.

M. MARKU (Albanie) (interprétation de l'anglais) : La déclaration faite aujourd'hui par S. E. le Secrétaire fédéral aux affaires étrangères de Yougoslavie, M. Budimir Loncar, m'oblige à vous demander de m'accorder quelques minutes pour exprimer ma perplexité quant à son affirmation selon laquelle le chef de la délégation albanaise, notre ministre des affaires étrangères, M. Kapllani, avait "jeté de l'huile sur le feu" dans son allocution d'hier.

Dire la vérité franchement et sans hésitation ne signifie pas que l'on jette de l'huile sur le feu. Cela veut dire au contraire que l'on se soucie et se préoccupe sincèrement d'éteindre ce feu. Examiner la vérité calmement, sans idée préconçue et sans préjugés, telle est la meilleure façon d'aborder la crise yougoslave si l'on veut la résoudre.

En même temps, je voudrais rappeler à l'Assemblée générale que l'allocution du Ministre des affaires étrangères d'Albanie ne comportait rien de plus que ce qui avait été souligné à maintes reprises par des représentants de républiques yougoslaves, par le Président de la Yougoslavie, par le Premier Ministre yougoslave lui-même et par d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que par les gouvernements nationaux de bon nombre d'Etats démocratiques.

M. KADRAT (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Il ne fait pas de doute que le représentant du régime du Koweït s'imagine qu'il peut s'en sortir avec ses mensonges, en se dissimulant derrière ses maîtres, qui appuieront sa position. Nous nous souvenons tous de l'énorme mensonge proféré par le régime koweïtien lorsqu'il a prétendu que l'Iraq avait envahi l'île de Bubiyan. Ce

M. Kadrat (Iraq)

n'était là qu'un autre mensonge utilisé par le régime koweïtien comme l'un des moyens de maintenir le blocus sauvage contre l'Iraq et de se forger de nouvelles alliances pour renforcer la présence étrangère et perpétuer ainsi indéfiniment l'hégémonie étrangère dans la région, outre, bien sûr, le fait de poursuivre d'autres objectifs politiques bien connus.

M. Kadrat. (Iraq)

Comme on l'a dit et répété à plusieurs reprises et comme l'a affirmé encore le Ministre des affaires étrangères, M. Ahmad Hussein, dans la déclaration qu'il a prononcée il y a à peine quelques heures devant la présente assemblée, l'Iraq s'est engagé à respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Cependant, nous constatons que l'on cherche toujours à nuire à l'Iraq et à son bon peuple et qu'on continue à s'ingérer dans ses affaires intérieures au nom de la légitimité internationale, bien que l'Iraq ait appliqué toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Cela se fait souvent en créant des problèmes d'une façon ou d'une autre, dans le but de maintenir un embargo inhumain autant qu'immoral sur le peuple iraquien. Dans ce contexte, nous observons le comportement du régime koweïtien : exemple : l'incident de Bubyian et son allégation selon laquelle l'Iraq retiendrait des détenus et prisonniers de guerre koweïtiens.

Or, les représentants ont entendu ce qu'a dit, depuis peu, le Ministre des affaires étrangères sur ce sujet. Il a relaté les faits appuyés de chiffres et j'estime inutile de revenir là-dessus. C'est le régime koweïtien, on le sait, qui fait obstacle à la libération de ces détenus sous prétexte de vouloir vérifier leur identité. Outre les fosses communes bien connues, c'est là une des violations des droits de l'homme au Koweït, dont ont témoigné toutes les organisations humanitaires et internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole au représentant du Koweït qui souhaite intervenir une seconde fois dans l'exercice de son droit de réponse. La durée de son intervention est limitée à cinq minutes.

M. AL-SALAL (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Je serai très bref. Je tiens à déclarer d'emblée que le représentant du régime iraquien s' imagine qu'il parle à des enfants qui ignorent ce qui se passe dans les corridors de l'Organisation ou au sein du Conseil de sécurité.

Les résolutions du Conseil de sécurité condamnant l'Iraq pour ses violations du cessez-le-feu et son non-respect des résolutions du Conseil de sécurité ont été adoptées à la majorité et, dans de nombreux cas, à l'unanimité des 15 membres du Conseil, et elles n'appellent plus de commentaires.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq qui souhaite intervenir une seconde fois dans l'exercice de son droit de réponse. La durée de son intervention est limitée à cinq minutes.

M. KADRAT (Iraq) (interprétation de l'arabe) : La déclaration du représentant du Koweït est non seulement une invention pure et simple mais elle est aussi ridicule. Nous connaissons l'ampleur, à ce stade, du complot dirigé contre l'Iraq et contre le monde arabe. Il s'agit d'un complot beaucoup plus grand que ne le donne à entendre le représentant de ce régime, un outil entre les mains de l'étranger qui s'en sert pour perpétrer son agression et son crime contre l'Iraq, et cela pour servir le sionisme international.

La séance est levée à 19 heures.